



FACILITER LA TRANSITION ENTRE L'ECOLE ET LE MONDE DU TRAVAIL AVEC LE CASE MANAGEMENT : FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF VAUDOIS ET EVALUATION

1. QUEL DISPOSITIF POUR QUELLE POPULATION ?

Karin Bachmann Hunziker

154 / Avril 2012



Unité de recherche pour le pilotage
des systèmes pédagogiques



*Dans le cadre des missions de l'URSP,
ses travaux sont publiés sous l'égide
du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture.*

*Les publications expriment l'avis de leurs auteurs
et n'engagent pas les institutions dont ils dépendent.*

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
1.1	PROBLEMATIQUE DE LA TRANSITION	5
1.1.1	<i>Naissance d'une problématique et développement de solutions transitoires</i>	<i>5</i>
1.1.2	<i>Vers le Case Management</i>	<i>6</i>
1.1.3	<i>Mandat de recherche</i>	<i>11</i>
1.2	METHODE	11
1.2.1	<i>Population</i>	<i>11</i>
1.2.2	<i>Instruments de recueil de données</i>	<i>12</i>
1.2.3	<i>Méthode d'analyse</i>	<i>12</i>
1.3	STRUCTURE DU RAPPORT	12
2	LE DISPOSITIF VAUDOIS DE CASE MANAGEMENT	15
2.1	LE CONCEPT VAUDOIS VALIDE PAR L'OFFT	15
2.1.1	<i>Le recensement des mesures actives</i>	<i>15</i>
2.1.2	<i>L'identification des jeunes à risques</i>	<i>16</i>
2.1.3	<i>La mise en place du case management</i>	<i>16</i>
2.1.4	<i>Identification des services responsables de l'application du case management</i>	<i>17</i>
2.2	MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE CASE MANAGEMENT	17
2.2.1	<i>Dispositif de pilotage de la transition T1</i>	<i>18</i>
2.2.2	<i>Niveaux d'organisation du dispositif de case management</i>	<i>19</i>
2.2.3	<i>Le cœur du dispositif : les guichets de la T1</i>	<i>19</i>
2.2.4	<i>Population visée par le dispositif</i>	<i>21</i>
2.2.5	<i>Procédure de prise en charge</i>	<i>21</i>
2.2.6	<i>Mesures de transition : prestataires et prestations</i>	<i>22</i>
3	LES JEUNES DEMANDEURS D'UNE MESURE DE TRANSITION	27
3.1	CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES JEUNES	27
3.2	CARACTERISTIQUES SCOLAIRES DES JEUNES	29
3.3	PROJETS PROFESSIONNELS ET DE FORMATION DES JEUNES	31
3.4	EVALUATION DES PROJETS DES JEUNES PAR LES CONSEILLERS EN ORIENTATION	35
3.5	DEMARCHES REALISEES EN VUE D'UNE INSERTION DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE	37
3.6	CHOIX D'UNE MESURE DE TRANSITION	38
3.7	AVIS DU CONSEIL DE CLASSE	43
4	LES BENEFICIAIRES DU CASE MANAGEMENT	47
4.1	CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET PARCOURS SCOLAIRE	47
4.2	PROBLEMATIQUES PRESENTES CHEZ LES JEUNES	48
4.3	SIGNALEMENT AUX <i>GUICHETS T1</i> ET AUTRES STRUCTURES IMPLIQUEES	49
5	CONCLUSION ET SUITE DU MANDAT	53
5.1	AMPLEUR ET FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF	53
5.2	HETEROGENEITE DES JEUNES, MESURES DISPONIBLES	54
5.3	SUITE DU MANDAT	55
	GLOSSAIRE	57
	BIBLIOGRAPHIE	59
	ANNEXE : DESCRIPTION DES MESURES DE TRANSITION	63

1 INTRODUCTION

La problématique de la transition entre la scolarité obligatoire et la formation post-obligatoire est aujourd'hui largement reconnue en Suisse, tout comme dans l'ensemble des pays européens, en raison du nombre important de jeunes concernés. Dans la situation actuelle de l'emploi, l'enjeu est de taille pour amener ces jeunes à un niveau de formation suffisant pour leur permettre une insertion professionnelle et sociale la meilleure possible. Différentes solutions ont été mises en œuvre dans les cantons, ces quinze dernières années, pour remédier à ce problème. Le *Case management pour la formation professionnelle*, auquel nous allons nous intéresser, est un nouveau dispositif mis en œuvre dans plusieurs cantons suisses depuis 2008, sur l'incitation de la Confédération.

Ce rapport représente la première partie de l'évaluation cantonale du dispositif vaudois de *Case management pour la formation professionnelle*. Plus précisément, il se propose de décrire le concept et l'organisation du *Case management* et d'analyser le fonctionnement des structures chargées de leur mise en œuvre (les *guichets de la transition 1*). Mais avant cela, nous présentons brièvement la problématique de la transition et son évolution récente vers le *Case management*.

1.1 PROBLÉMATIQUE DE LA TRANSITION

La problématique de la transition a considérablement évolué ces dernières années. C'est ce que nous allons examiner dans la suite de cette section. Dans un premier temps, nous rappellerons brièvement comment cette problématique a émergé et comment elle a été appréhendée par les responsables politiques et de la formation, ainsi que par les chercheurs. Dans un deuxième temps, nous verrons comment la problématique de la transition a évolué, ces dernières années, du fait de l'introduction d'un nouveau dispositif de prise en charge des jeunes en difficulté : le *Case management pour la formation professionnelle*.

1.1.1 NAISSANCE D'UNE PROBLÉMATIQUE ET DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS TRANSITOIRES

C'est dès la deuxième moitié des années 90 qu'a commencé à augmenter, en Suisse, la proportion de jeunes éprouvant des difficultés à accéder à une formation certifiante du secondaire II, au terme de leur scolarité obligatoire. Très rapidement, dans les cantons, ont été mises sur pied des solutions – telles que, par exemple, une année de transition ou encore une 10^e année – permettant aux jeunes de patienter durant une période plus ou moins longue (souvent une année) tout en consolidant leurs compétences scolaires et en élaborant un projet professionnel.

Afin de documenter cette problématique nouvelle, différents projets de recherche ont vu le jour au fil des ans. Pagnossin et Armi (2008) recensaient 51 travaux réalisés en Suisse (à un échelon national, régional ou cantonal) sur la problématique de la transition depuis les années 80. Ces travaux, elles les ont distingués selon l'axe d'entrée dans la problématique : 26 d'entre eux privilégiaient l'axe « des jeunes », 13 l'axe de « l'école et ses représentants » et 12 celui du « monde du travail et de ses représentants »¹.

¹ En ce qui concerne l'axe « des jeunes », on trouve par exemple des recherches sur le processus d'orientation ou les parcours de formation. Le deuxième axe (« l'école et ses représentants ») comprend des recherches sur la qualité de

Différentes thématiques très intéressantes ont été investiguées par cet ensemble de travaux, mais elles ne seront pas développées dans le cadre de ce rapport. Il s'agit, notamment, des rôles et des fonctions des dispositifs d'aide à la transition (Galley & Meyer, 1999; Padiglia, 2007), des trajectoires de formation dans le post-obligatoire (Amos, 2006; Amos *et al.*, 2003; Amos, Silver & Tomei, 2004; Bachmann Hunziker, 2008; Donati, 2000; Häfeli & Schellenberg, 2009; Meyer, 2005), des processus à l'œuvre dans la transition (Zittoun & Perret-Clermont, 2001; Masdonati, 2005, 2006), des déterminants d'une insertion réussie (Broucker *et al.*, 2000; Bachmann Hunziker, 2007; Meyer, 2004; Moser, 2004, 2006; Perriard, 2005), des processus d'orientation et d'élaboration d'un projet professionnel (Rastoldo, Evrard & Amos, 2007). Plus récemment, deux publications très intéressantes ont vu le jour, l'une consistant en une synthèse des travaux menés en Suisse sur la transition (Egger, Dreher & Parner, 2007) et l'autre proposant une méta-analyse de ces travaux, dans le but de mettre en lumière les facteurs de réussite de la transition (Häfeli & Schellenberg, 2009).

Ainsi, quinze ans après l'émergence de cette problématique, s'est constitué, du côté de la recherche, un corpus de travaux très intéressants, alors que, du côté du terrain, ont vu le jour un ensemble de mesures de transition, très diversifiées, destinées à accompagner les jeunes à la fin de leur scolarité obligatoire. Pourtant, force est de constater que, pour un certain nombre de jeunes — les plus à risques malgré une année, voire deux ans de transition —, l'accès à une formation certifiante du secondaire II reste difficile, ce qui représente un facteur de précarisation sociale durable. C'est pourquoi de nouvelles propositions ont été formulées, au niveau fédéral, pour soutenir cette population. C'est ce que nous allons maintenant examiner.

1.1.2 VERS LE CASE MANAGEMENT

Le concept de *Case management*

Issu des domaines du social et de la santé, le concept de *Case management* peut être défini de multiples manières. Selon le *Réseau romand de Case management*, il s'agit d'un « modèle d'intervention personnalisé porté par un-e référent-e unique visant à assurer l'efficacité, la transparence et le décloisonnement de la prise en charge par une coopération interinstitutionnelle, interprofessionnelle et communautaire étroite. Réservé au suivi de situations particulièrement complexes sélectionnées sur la base de critères prédéfinis, il est mis en œuvre dans de multiples contextes avec des objectifs variés dans les domaines social, sanitaire, de l'emploi et de la formation » (Gobet, 2009).

On voit ainsi que le *Case management* donne un cadre méthodologique dont le but est de permettre de fournir une aide efficace dans les situations problématiques complexes. Il implique l'intervention de plusieurs acteurs (dont l'un assure la continuité du suivi) et nécessite la coordination des prestations et des prestataires (Woodtly, 2006). Le *Case management* repose sur un schème *d'intervention circulaire* composé des étapes distinctes suivantes : 1. *l'intake* (la question du recrutement), 2. *l'assessment* (définition des problèmes, besoins, ressources éventuelles, etc.), 3. le *plan d'action* (définition des objectifs et mesures), 4. le *monitoring* (mise en œuvre), 5. *l'évaluation* (Gobet, 2009).

l'enseignement ou sur les relations entre les compétences acquises et la réussite dans l'obtention d'un contrat d'apprentissage. Enfin, le troisième axe « monde du travail et de ses représentants » analyse la transition en termes économiques.

Le projet *Nahstehle-Transition*

La thématique de la transition entre la scolarité obligatoire et le degré secondaire II a fait l'objet d'une évaluation par un groupe de projet. Les conclusions, présentées en 2003 à la *Commission Formation professionnelle* de la CDIP, soulignaient quatre éléments fondamentaux, à savoir : que la transition I est de plus en plus vécue comme difficile; que ce problème est complexe et nécessite une mise en réseau de tous les acteurs et des projets en lien avec la transition; que le soutien des milieux politiques est indispensable, ainsi que la participation des autorités fédérales et cantonales; et, enfin, que les milieux économiques et les organisations du monde du travail ont un gros impact sur la transition (CDIP, 2006). Ce travail a abouti, en 2004, au lancement du *projet Nahstehle-Transition* dont l'objectif était d'analyser les problèmes et de développer des mesures susceptibles d'optimiser la transition. Ce projet, dont une spécificité est de reposer sur la collaboration entre la CDIP, la Confédération et les organisations du monde du travail, est présenté ainsi dans le communiqué de la CDIP datant du 6 mars 2006 :

« [...] Il convient donc d'élaborer une vision commune de cette transition, d'en décider de façon harmonisée et d'en coordonner tant les conditions cadres que les mesures concrètes. Prenant tout d'abord la forme de lignes directrices communes, l'ensemble de la démarche devra ensuite aboutir à une position définitive des partenaires (Confédération, cantons et organisations du monde du travail). Des sous-projets permettront d'éclairer, d'approfondir et de développer plus particulièrement certaines questions. Dans ce processus, il conviendra également d'inclure les projets déjà existants. Le résultat sera mis à disposition des cantons et institutions qui le souhaitent, sous forme de recommandations ou de prestations de services. Le projet durera jusqu'en 2008 » (CDIP, 2006; voir aussi, pour une description de l'ensemble du projet, Galliker, 2011).

Durant la même année, la CDIP, les représentants de la Confédération et de l'*Organisation du monde du travail* (OrTra) ont effectué un premier pas dans leurs travaux en discutant et en adoptant de nouvelles lignes directrices « pour l'optimisation de la transition I », ceci afin que tous les partenaires de la formation puissent « développer la transition et agir de concert dans ce domaine » (Galliker, 2006). Ces lignes directrices, qui reposent sur le principe selon lequel « tous les jeunes doivent avoir la possibilité de suivre, au degré secondaire II, un parcours de formation qui soit adapté à leurs capacités », proposent notamment :

- D'augmenter le taux de diplômés du secondaire II avec l'objectif, d'ici l'année 2015, d'arriver à 95% de jeunes de moins de 25 ans titulaires d'un tel diplôme.
- D'assurer une meilleure transition entre la scolarité obligatoire et le secondaire II, en agissant à différents niveaux : sur la scolarité obligatoire; sur l'orientation et le suivi avant, pendant et après la phase de transition; sur les mesures permettant de passer de l'école obligatoire au secondaire II; sur le degré secondaire II.
- D'établir un bilan de la situation individuelle qui constituerait le point de départ pour le choix d'une profession. Ce bilan devrait intervenir au plus tard en 8^e année scolaire et les parents devraient y être associés.
- D'éviter le relèvement « insidieux² » de l'âge du passage de la scolarité obligatoire au degré secondaire II, qui devrait se faire directement après la 9^e année scolaire.

² Le terme « insidieux » fait référence au fait que les patrons ont progressivement pris l'habitude d'engager des jeunes plus âgés (pour des questions de maturité personnelle), alors même que les apprentissages sont normalement accessibles à des jeunes de 15-16 ans.

- De mettre à disposition des offres et des mesures complémentaires pour la minorité de jeunes (estimée à 20%) dont les capacités ne permettent pas une insertion directe dans la formation. Toutes les mesures d'encadrement individuel devraient être conçues, coordonnées et mises en réseau selon le principe du *Case management*.
- De définir le caractère des offres de transition qui doivent s'adresser à certains groupes ciblés et inclure des éléments de certification.
- De concrétiser la collaboration entre les autorités responsables de l'instruction publique, du marché du travail, des questions de migration ou des services sociaux dans la définition de l'offre et l'élaboration d'une stratégie commune visant à améliorer l'efficacité de l'ensemble du système (Galliker, 2008).

Sans entrer davantage dans les détails de cet ambitieux programme, on notera déjà la mention du *Case management* destiné à un public particulier en tant que « principe » organisant et coordonnant les mesures d'encadrement. Voyons comment cette ligne directrice a évolué vers une mise en pratique dans les cantons.

Le Case Management pour la formation professionnelle

C'est dans ce contexte que Mme Leuthard, Conseillère fédérale alors en charge du *Département fédéral de l'économie*, a décidé de mettre en œuvre une politique d'encouragement du *Case management* dans et par les cantons. C'est le projet qu'elle présenta dans un discours prononcé lors de la journée de la formation professionnelle de 2007 à Genève :

« [...] Pendant ces deux dernières années et demi, nous (la Confédération) avons augmenté notre engagement financier pour des projets de la formation professionnelle de 20 millions à plus de 30 millions de francs. Ensemble, nous voulons faire encore pour que si possible tous les jeunes puissent achever une formation correspondant à leurs aptitudes et intérêts. Lors de la Conférence sur les places d'apprentissage, nous avons aujourd'hui décidé de prendre des mesures supplémentaires en faveur de jeunes qui ont des difficultés, sur les plans scolaire et social.

La Confédération veut introduire un « Case management », soit une prise en charge des cas individuels, en collaboration avec les cantons. Il s'agit de dépister, dès la 7^e année scolaire, les jeunes de faible niveau scolaire et socialement défavorisés. Les enseignants, les orienteurs professionnels et les parents seront impliqués dès cette première phase. L'idée-force du Case management est de tendre la perche aux jeunes qui ont besoin d'aide et de leur offrir un encadrement individuel. Pendant le 9^e année scolaire, un coach sera mis à leur disposition. Cette personne aidera le jeune, la jeune fille, à choisir un métier et à trouver une place d'apprentissage. Les jeunes n'ayant pas trouvé de place d'apprentissage à la fin de la scolarité obligatoire continueront d'être épaulés jusqu'à ce qu'une solution adéquate soit trouvée [...] » (Leuthard, 2006).

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a ensuite précisé les implications institutionnelles du concept et les principes du *Case management* (OFFT, 2007), en définissant ce dernier de la manière suivante :

« En matière de formation professionnelle, le Case management se comprend comme une procédure structurée visant à appliquer des mesures adéquates aux jeunes dont l'accès au monde du travail risque sérieusement d'être compromis. Il sert à coordonner les interventions des différents acteurs par-delà les frontières institutionnelles et professionnelles et même au-delà de la période durant laquelle les jeunes choisissent une profession et suivent une formation professionnelle initiale » (OFFT, 2007, p.1).

On le voit, le *Case management* est plus complet qu'un encadrement individuel. Comme le précisent Landert et ses collaborateurs (2011), il s'agit d'éviter que les jeunes en difficulté ne sortent du système éducatif et de faire en sorte qu'ils puissent acquérir un premier diplôme dans la formation post-obligatoire; un encadrement individuel aurait davantage pour objectif de favoriser le développement de compétences personnelles chez les jeunes afin qu'ils puissent répondre à une certaine situation de manière appropriée. Cette distinction entre *Case management* et encadrement individuel est très importante car elle souligne le fait que le niveau de l'intervention n'est pas le même, centré sur l'individu dans un cas, centré sur son parcours et la coordination des actions d'insertion dans l'autre. C'est d'ailleurs ce que reflète l'un des trois objectifs³ visés par le *Case management* (OFFT, 2007) : « accroître l'efficacité par la coordination des activités de toutes les parties intéressées, jeunes compris ». Il apparaît donc que le *Case management* doit être considéré, non pas comme une mesure au même titre qu'une autre, mais davantage comme une « méta-mesure ».

Le soutien de la Confédération aux cantons

Plusieurs mesures très concrètes (financières, conceptuelles, etc.) ont été mises sur pied pour encourager les cantons à implémenter un dispositif de *Case management pour la formation professionnelle*. Sans souci d'exhaustivité, nous présentons quelques-unes d'entre elles, en fonction de l'étape du projet à laquelle elles se rattachent.

Etape 1 : élaboration d'un concept de Case management (février-août 2007)

Pour cette étape d'élaboration, l'OFFT a mis à la disposition des cantons un document présentant quelques principes à suivre pour l'établissement du concept global cantonal de *Case management*, notamment à propos de la responsabilité des offices cantonaux de la formation professionnelle dans le *Case management*, la désignation d'un service de la coordination, la collaboration entre les partenaires, etc. Ce document précisait également l'ensemble des contenus attendus dans la présentation du concept et fixait le calendrier.

Une fois le concept déposé à l'OFFT, chaque canton a reçu, à titre de dédommagement pour les coûts engendrés par l'élaboration du concept cantonal global, une somme forfaitaire de 20'000 francs.

Etape 2 : préparation et mise en œuvre du concept cantonal de Case management (2008-11)

Pour cette étape de réalisation proprement dite du projet cantonal, la Confédération, par le biais de l'OFFT, avait prévu un fond 20 millions de francs à verser aux cantons, à titre de financement de départ, devant s'arrêter après 4 ans.

Etape 3 : consolidation (2012-15)

Pour cette dernière étape, la Confédération a encore prévu 15,5 millions de francs, à verser aux cantons de manière dégressive sur 4 ans.

L'apport de la Confédération est, on le voit, indéniable. On précisera simplement, pour terminer, que l'OFFT s'est aussi chargé de l'élaboration et de la mise à disposition d'un outil informatique (CaseNet) et d'un site Internet⁴, de la formation des *case managers*, de

³ Les deux autres objectifs visent, d'une part, l'augmentation de la part des jeunes jusqu'à 25 ans titulaires d'un diplôme du degré secondaire II d'ici 2015 (en passant de 89% à 95%) et, d'autre part, l'aide à l'auto-responsabilisation des jeunes.

⁴ <http://www.nahtstelle-transition.ch/accueil>

l'organisation de journées de partage d'expériences entre les cantons, etc. De surcroît, une responsable du projet *Case management* à l'échelon national pouvait être sollicitée pour du soutien ou des informations complémentaires.

Introduction du *Case Management* dans le canton de Vaud

En 2008, l'Etat de Vaud décide de réorganiser l'ensemble de ses dispositifs d'aide à la transition. Cette décision s'inscrit dans le programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat, dans lequel quatre objectifs prioritaires avaient été fixés. Le quatrième concerne spécifiquement l'intégration des jeunes dans la société et le monde du travail, et stipule que « le Conseil d'Etat se soucie particulièrement des perspectives d'avenir pour les jeunes. L'accès à un bon niveau de formation professionnelle ou aux études facilite leur intégration au monde du travail et contribue au développement de la société et de l'économie » (Conseil d'Etat, 2007, p. 9). L'insertion des « jeunes par la formation professionnelle » (c'est nous qui soulignons) est même considérée comme l'une des « mesures phares » de la législature (Conseil d'Etat, 2007, p. 11).

Cinq « actions » sont préconisées en lien avec cette mesure, à savoir : promouvoir la création de places d'apprentissage et une procédure de validation des acquis, optimiser la mission des institutions de transition, d'insertion et d'orientation, améliorer l'intégration des jeunes par la détection précoce des problèmes, développer la formation professionnelle pour les jeunes adultes bénéficiaires du revenu d'insertion, et renforcer les mesures d'orientation scolaire et professionnelle. La formulation de certaines de ces actions montre ainsi que les incitations de la Confédération relatives au *Case management* ont été prises en compte par le Conseil d'Etat. La remarque qui suit l'énoncé de ces actions confirme d'ailleurs cette observation :

« Les besoins seront anticipés, d'une part par un effort soutenu de l'orientation professionnelle en fin de scolarité obligatoire et, d'autre part, par des mesures visant le maintien en formation dans les écoles professionnelles et les gymnases des jeunes en décrochage scolaire, social ou psychologique. Le cas échéant, la réponse à ces besoins se traduit par un accompagnement des jeunes (18-25 ans) pendant leur recherche de solutions de formation et durant la formation elle-même (« Case management » programme de formation professionnelle pour les jeunes adultes bénéficiaires du Revenu d'insertion –FORJAD) » (Conseil d'Etat, 2007, p. 13).

En 2008, un groupe de travail réunissant les chefs de six services de l'Etat de Vaud concernés par la problématique de la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle⁵ (transition T1) a été mandaté pour élaborer un « pilotage coordonné de la transition » et identifier les « chantiers urgents » en lien avec cette thématique. On voit ainsi que la transition T1 est appréhendée dans la globalité de ses enjeux et que la participation au projet de *Case management* de la Confédération n'est que l'un des chantiers identifiés par le groupe. La mise en œuvre opérationnelle du dispositif de *Case management* est ensuite confiée à l'*Unité T1*, un groupe de travail composé des adjoints des chefs de services sus-mentionnés.

On peut mentionner quelques étapes concrètes de la mise en œuvre du dispositif. Ainsi en 2008, un concept de *Case management* est présenté à l'OFFT, puis validé par ce même office (Massoudi, 2008). En 2009, le concept est opérationnalisé et des expériences

⁵ Les six services concernés sont le *Service de l'enseignement spécialisé et de l'aide à la formation* (SESAP), le *Service de protection de la jeunesse* (SPJ), le *Service de la prévoyance et de l'aide sociale* (SPAS), le *Service de l'emploi* (SDE), la *Direction générale de l'enseignement postobligatoire* (DGEP) et la *Direction de l'enseignement obligatoire* (DGEO).

pilotes sont menées (par exemple, la mise en œuvre de la mesure *Start'Up*). En janvier 2010, les *guichets de la transition 1* sont ouverts et les *case managers* engagés; en avril de la même année, le support informatique du *Case management* est mis en production (*CaseNet*).

1.1.3 MANDAT DE RECHERCHE

Cette recherche se propose de questionner le degré de correspondance entre ce que le dispositif de *Case management* peut offrir et ce que les jeunes pourraient en attendre. Plus précisément, il s'agit d'étudier le fonctionnement du dispositif cantonal vaudois, en s'inscrivant d'emblée, et plus largement, dans un ensemble de recherches destinées à effectuer le suivi des mesures de *Case management* (suivi d'une cohorte sur plusieurs années). Cette recherche s'organise autour de 7 objectifs :

- Décrire le concept cantonal de *Case management* (en particulier son articulation avec les mesures d'aide à la transition T1), son organisation, les forces engagées et leur coût.
- Analyser le fonctionnement des *guichets de la T1* sur la base des données disponibles dans les bases informatiques (en particulier la gestion des « flux » ainsi que l'analyse des mesures souhaitées, recommandées, allouées, achevées).
- Examiner le rapport des jeunes à l'égard du dispositif mis en place (attitudes et projets en rapport avec la formation, attentes vis-à-vis du CM, satisfaction, etc.).
- Répertorier les principales modifications intervenues depuis l'introduction du dispositif dans les pratiques des différents professionnels des *guichets de la T1* et des institutions partenaires, et mesurer leur appréciation générale.
- Apprécier l'écart entre les objectifs déclarés du dispositif (par exemple, la qualité de l'orientation, la pluralité de l'offre, l'adéquation des mesures, etc.) et ce qui est effectivement réalisé.
- Identifier les difficultés et points de résistance soulevés par le dispositif du *Case management*.
- Formuler des recommandations pour l'avenir.

Dans ce premier rapport, nous nous concentrons sur les deux premiers objectifs, à savoir, décrire le concept cantonal du dispositif, puis analyser le fonctionnement de la structure centrale de ce dispositif : les guichets régionaux.

1.2 METHODE

1.2.1 POPULATION

Notre population est constituée, d'une part, des jeunes demandeurs de mesures de transition répertoriés dans la base de données BD-T1 (jeunes sans solution au terme de leur scolarité obligatoire, en rupture de formation dans le secondaire II, etc.) (flux 1 « de masse ») et, d'autre part, de 50 jeunes adultes en difficulté d'insertion (flux 2, jeunes en rupture de formation et flux 3, jeunes hors système de formation).

1.2.2 INSTRUMENTS DE RECUEIL DE DONNÉES

Une partie des données provient de recherches documentaires, effectuées principalement sur l'Internet, en consultant les sites des administrations cantonales (notamment celui du *Département de la formation, de la jeunesse et de la culture*) et suisses (par exemple celui de l'OFFT), et ceux des différentes organisations prestataires de mesures de transition. Une autre partie des données est issue de deux bases de données statistiques cantonales :

BD-T1 : c'est une extraction des statistiques cantonales sur le système *Lagapes*, qui recueille des informations sur l'ensemble des élèves en fin de scolarité obligatoire. Cette base de données contient, en outre, les informations fournies par les dossiers de demande de mesures de transition envoyés par les jeunes. Plus précisément, il s'agit : de données administratives, d'informations sur le parcours scolaire, d'indications sur les stages effectués et les postulations envoyées pour des places d'apprentissage, de la mention des projets pour la rentrée scolaire suivante, de leurs intérêts pour des secteurs professionnels, de leurs choix professionnels, de leurs souhaits en matière de mesures de transition, de la rédaction des motifs de leur demande. Le conseil de classe fournissait, de surcroît, une appréciation générale des résultats scolaires et un préavis basé sur les besoins perçus pour leur élève. Enfin, le conseiller en orientation évaluait le degré de faisabilité des projets professionnels notés par le jeune et indiquait quelle mesure de transition était optimale selon lui et quelle solution pouvait constituer la meilleure alternative.

CaseNet : c'est la plate-forme informatique mise à disposition par la Confédération suisse. Y sont répertoriés l'ensemble des situations des jeunes les plus à risques : environ 100 élèves vaudois en situation de grande difficulté et environ 250 personnes non répertoriées ailleurs. On trouve, sur cette plate-forme, des informations administratives et scolaires, des informations relatives au projet professionnel et aux démarches d'insertion déjà entreprises et des informations concernant le suivi des démarches effectuées (rendez-vous, téléphones, etc.) et des décisions prises.

1.2.3 MÉTHODE D'ANALYSE

Les données quantitatives ont été traitées au moyen d'analyses statistiques bivariées et les informations documentaires ont fait l'objet d'analyses de contenu. Ces dernières ont essentiellement consisté à définir des catégories d'analyse puis à procéder à des comparaisons entre différents aspects du dispositif de *Case management*.

1.3 STRUCTURE DU RAPPORT

Dans la suite de ce premier rapport, nous nous proposons de présenter les résultats issus de la recherche documentaire et de l'analyse des deux bases de données, séparément.

Ainsi, dans un premier temps (chapitre 2), nous examinerons de manière détaillée le dispositif de *Case management* (et plus généralement de la transition I), tant dans ses dimensions conceptuelles que pratiques. Dans un deuxième temps (chapitre 3), nous nous intéresserons à l'ensemble des jeunes qui ont adressé une demande de mesures de transition aux *guichets de la T1*. Nous nous pencherons sur leurs caractéristiques personnelles et scolaires, leurs projets en matière de formation et profession, ainsi que leurs souhaits concernant la transition. Nous examinerons également le regard porté sur leur situation par le conseil de classe et les conseillers en orientation des établissements.

Enfin, dans un troisième temps (chapitre 4), nous analyserons un échantillon de jeunes concernés par le *Case management* proprement dit. Chacun de ces trois chapitres s'achève par une synthèse qui reprend les principales observations effectuées.

Pour faciliter la lecture, des notes explicatives sont régulièrement proposées en bas de page ainsi qu'un glossaire qui se trouve après le chapitre conclusif.

2 LE DISPOSITIF VAUDOIS DE CASE MANAGEMENT

Dans ce chapitre, nous nous proposons d'examiner le dispositif de *Case management pour la formation professionnelle* en distinguant le projet, validé par l'OFFT mais pas mis en œuvre, du dispositif réellement mis sur pied. Cette démarche présente l'avantage de mettre en évidence l'évolution qui s'est produite, dans le canton, autour des questions de prise en charge des jeunes en difficulté d'insertion.

2.1 LE CONCEPT VAUDOIS VALIDE PAR L'OFFT

Selon les directives de l'OFFT, le document de présentation du concept cantonal de *Case management* devait contenir les éléments suivants : un récapitulatif de toutes les mesures prises allant dans le sens du *Case management de la formation professionnelle*; une liste des personnes travaillant déjà, ou susceptibles d'être actives, dans le *Case management*, et une description du mode d'institutionnalisation de la collaboration et de la coordination; une description des critères de rattachement des jeunes au groupe à risques; une description de la procédure d'identification et de diagnostic du groupe à risques; une description de la procédure de recensement du groupe à risques; une description de la procédure d'observation permanente (tracking) et d'accompagnement (coaching) du groupe à risques; le cahier des charges des responsables (coaches); l'énumération des problèmes cantonaux spécifiques liés à la transition; la description des mécanismes jugés efficaces par le *Case management de la formation professionnelle* pour les problèmes en fin de scolarité ou survenant durant l'apprentissage; une brève description du calendrier.

Le concept cantonal vaudois de *Case management* a été élaboré par Massoudi (2008), sur mandat du directeur général de la *Direction générale de l'enseignement postobligatoire* (DGEP). C'est ce concept que nous allons présenter maintenant en reprenant, dans l'ordre, les quatre éléments développés dans ce document : le recensement des mesures actives dans le canton de Vaud, la procédure d'identification du groupe de jeunes à risques, la mise en place du *Case management* et l'identification des services responsables de l'application du *Case management*.

2.1.1 LE RECENSEMENT DES MESURES ACTIVES

Massoudi (2008) recense les mesures actives répondant aux exigences du *Case management* en les regroupant en trois catégories :

- Celles qui sont actives au secondaire I : sont notamment mentionnés le cours « approche du monde professionnel » (AMP), la disponibilité d'un service d'orientation scolaire et professionnel public dès la 7^e année, ou encore l'existence de classes spéciales telles que les classes de développement ou d'accueil.
- Les mesures transitoires proprement dites, notamment les classes de raccordement, l'OPTI, le SEMO, le COFOP.
- Les mesures actives au secondaire II : les formations élémentaires⁶ et la mesure TEM⁷.

⁶ Précisons que les formations élémentaires sont progressivement en train de disparaître au profit des formations initiales en 2 ans donnant lieu à une attestation de formation professionnelle (AFP).

2.1.2 L'IDENTIFICATION DES JEUNES À RISQUES

Pour l'identification précoce des jeunes en difficulté pouvant bénéficier d'un accompagnement individuel, Massoudi (2008) propose de se baser sur un certain nombre de facteurs de risques, tels que le statut socioéconomique, l'origine culturelle, le genre, la filière de scolarisation au secondaire I, les performances et compétences scolaires, l'estime de soi, le sentiment d'efficacité personnelle et la maturité du projet professionnel. Sur la base des statistiques cantonales et de différents résultats issus de la recherche dans le domaine de la transition⁸, Massoudi estime à 230 le nombre de jeunes susceptibles de bénéficier d'un suivi dès la 9^e année scolaire.

2.1.3 LA MISE EN PLACE DU CASE MANAGEMENT

Concernant la mise en place du projet de *Case management*, Massoudi développe trois aspects, à savoir la procédure de *Case management*, la collaboration interinstitutionnelle et le cahier des charges des *Case managers*.

Procédure du *Case management*

Dans cette section, Massoudi propose un déroulement de la procédure de *Case management* en 6 étapes :

- Une première étape consiste en l'identification des jeunes à risques. Il s'agit de repérer, d'une part, les jeunes en difficulté dès le second semestre de la 7^e année (identification I) et, d'autre part, les jeunes qui présentent des difficultés durant leur formation initiale (identification II). Dans une situation comme dans l'autre, l'identification devrait se baser sur une analyse pluridisciplinaire de la situation du jeune, incluant l'apport des enseignants, des conseillers en orientation (COSP) et, s'il y a lieu, des commissaires professionnels ou des commissions d'apprentissage.
- Dans une deuxième étape, on procède au diagnostic et au signalement. La personne centrale serait le COSP, considéré comme la personne la plus à même de décider, selon la complexité de la situation du jeune, s'il y a lieu de recourir au *Case management* ou à une mesure ponctuelle.
- En cas de décision de recours au *Case management*, on aboutit à une troisième étape, avec l'ouverture d'un dossier et la prise de contact par le *Case manager* désigné. Une première rencontre a pour but de faire un bilan de situation du jeune avec une définition de sa problématique et des propositions d'actions pertinentes à entreprendre. Les partenaires du réseau devraient aussi être contactés. Le *case manager* devient la personne de référence pour le jeune.
- On aboutit alors à une quatrième étape avec des propositions de mesures d'aide pertinentes correspondant aux besoins du jeune.
- La cinquième étape, appelée « tracking », est composée de rencontres régulières et planifiées entre le jeune et le *case manager*; l'utilisation d'un système informatisé est alors préconisé.

⁷ Les mesures de transition évoquées seront abordées de manière spécifique plus loin (section 2.1.4), et elles sont présentées de manière plus approfondie en annexe.

⁸ Massoudi ne mentionne aucune recherche en particulier, mais on a tous en tête au moins la recherche nationale TREE (Amos *et al.*, 2003; Meyer, 2004, 2005).

- Lors de la sixième et dernière étape, au moment où l'autonomie du jeune dans la gestion de son parcours de transition est rétablie, la fin de l'accompagnement est décidée.

Collaboration interinstitutionnelle

Pour ce qui est de la collaboration interinstitutionnelle, Massoudi se réfère aux articles 87 et 88 de l'avant-projet de la nouvelle loi vaudoise sur la formation professionnelle qui prévoient la mise en place d'organes de surveillance et de coordination. En l'occurrence, il propose que la coordination soit assurée par un comité formé de responsables des trois services concernés par le projet, à savoir la *Direction générale de l'enseignement postobligatoire* (DGEP), la *Direction générale de l'enseignement obligatoire* (DGEO) et le *Service de l'enseignement spécialisé et de l'aide à la formation* (SESAF). La surveillance serait quant à elle assurée par le conseil de coordination de l'EJVA⁹.

Cahier des charges des *case managers*

Pour Massoudi, la mission des *case managers* serait « d'assurer un soutien adéquat et transversal aux jeunes concernés sur toute la durée de la période "élargie" de la transition » (2008, p. 11). Pour ce faire, le cahier des charges des *case managers* — et les compétences dont ils devraient faire preuve — devrait concerner les aspects suivants : la vision globale du domaine de la transition (mesures et acteurs du terrain), le travail en réseau, l'évaluation et le diagnostic, l'établissement d'une alliance de travail, la clarification et le conseil, l'accompagnement et le coaching, la communication, la conception et la mise en place de modules de formation, l'évaluation et la gestion de la qualité.

2.1.4 IDENTIFICATION DES SERVICES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU CASE MANAGEMENT

L'*Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle* (OCOSP) est désigné par Massoudi comme la structure la mieux à même de répondre aux objectifs et exigences du *Case management*, et cela pour trois raisons. Premièrement, la formation initiale des conseillers en orientation scolaire et professionnelle (COSP) correspond globalement, selon lui, aux responsabilités incombant aux *case managers*; deuxièmement, les COSP s'acquittent déjà de tâches dévolue au *Case management*; troisièmement, l'OCOSP est le seul prestataire de services déjà présent tout au long du parcours élargi de la transition (2008).

2.2 MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE CASE MANAGEMENT

Dans la section précédente, nous avons présenté le concept cantonal vaudois de *Case management pour la formation professionnelle* validé par l'OFFT en 2008, mais qui n'a finalement pas été opérationnalisé sous cette forme. Il se trouve en effet que, durant la même année, un groupe de responsables administratifs impliqués par la problématique de la transition s'est réuni pour travailler à l'opérationnalisation du dispositif de *Case*

⁹ Le groupe EJVA (Entrée des jeunes dans la vie active) réunit des représentants des Services publics, des associations parapubliques, des faitières patronales et syndicales. Son site Internet (www.ejva.ch), créé en 2004, propose des informations sur la transition école-métier en recensant toutes les mesures actives dans le canton de Vaud pour les jeunes de 16 à 25 ans.

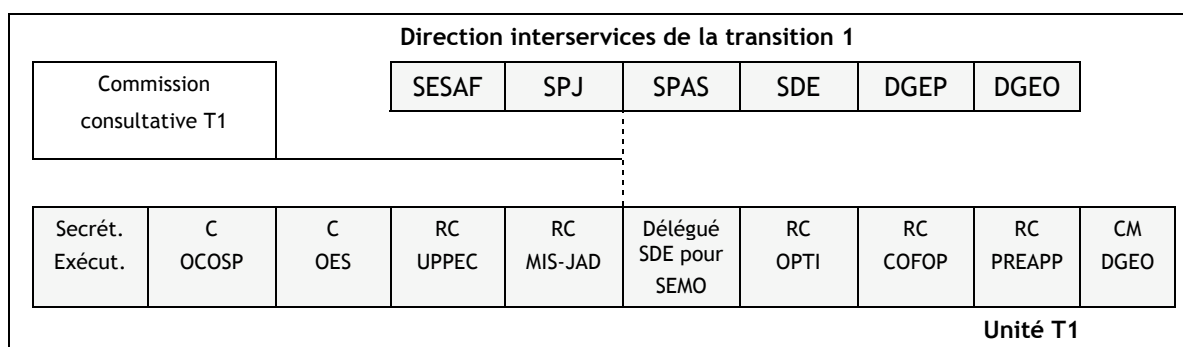
management, sur la base du concept élaboré par Massoudi (2008) mais en concertation avec des professionnels du terrain.

C'est à ce dispositif que nous allons maintenant nous intéresser, cela en distinguant cinq parties. La première décrira les toutes premières structures mises en place dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en œuvre de la politique cantonale en matière d'insertion. La deuxième partie reprendra les différents niveaux de l'organisation du dispositif de *Case management*. Dans la troisième, nous nous focaliserons sur le fonctionnement des structures centrales du dispositif, à savoir les *guichets de la transition 1*. La quatrième partie présentera les usagers visés par le dispositif. Enfin, en cinquième partie, puisque le *Case management* est un dispositif nouvellement implémenté dans un espace social déjà occupé par d'autres prestataires de mesures de transition, nous nous intéresserons de manière plus approfondie à ces derniers et aux prestations qu'ils offrent.

2.2.1 DISPOSITIF DE PILOTAGE DE LA TRANSITION T1

En 2008, les six chefs des services concernés par la problématique de la transition T1¹⁰ reçoivent, de la part d'une délégation du Conseil d'Etat, le mandat d'élaborer un dispositif de pilotage coordonné de la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle. Réunis en tant que *Comité de pilotage interservices* (COFIL), ils proposent le dispositif présenté dans le tableau 1.

Tableau 1 : Dispositif de pilotage de la transition T1



Ce dispositif définit un premier niveau de pilotage — la *Direction interservices de la transition 1* — qui est composé des chefs des six services déjà impliqués dans le COFIL : SESA, SPJ, SPAS, SDE, DGEP et DGEO. La présidence est assurée par le chef du SESA. Un deuxième niveau plus opérationnel réunit, au sein de l'*Unité T1*, les adjoints des six chefs de service. Ces personnes sont chargées de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de *Case management pour la formation professionnelle*, en lien avec les prestataires. Enfin, une commission consultative est formée afin d'assurer le lien avec les milieux économiques partenaires.

Ce dispositif est adoptée par le Conseil d'Etat en avril 2008.

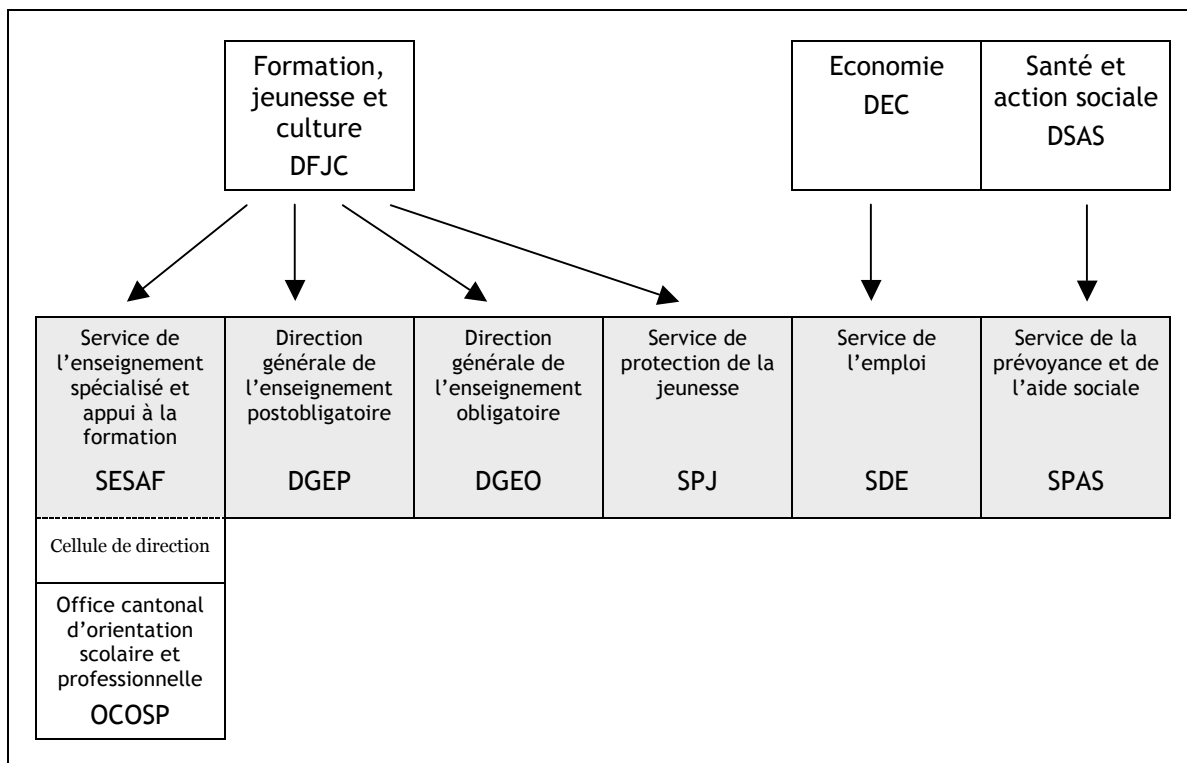
¹⁰ Ces six services sont ceux de l'Enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), le Service de la protection de la jeunesse (SPJ), le Service de l'emploi (SDE) et le Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS).

2.2.2 NIVEAUX D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CASE MANAGEMENT

Dans cette section, nous allons appréhender plusieurs niveaux d'organisation du dispositif vaudois de *Case management pour la formation professionnelle*. A l'échelon supérieur, on retrouve les trois départements concernés par le dispositif, ainsi que les six services (ou directions) rattachés à ces départements formant la *Direction interservices de la T1* (tableau 2). A l'échelon directement inférieur, se situent la *Cellule de direction* et l'Office cantonal impliqué dans la mise en œuvre dans les prestations de *Case management*.

Le pilotage du dispositif de *Case management* est assuré par la *Direction interservices de la T1* qui est composée de représentants de six services (en grisé dans le tableau 1) rattachés aux trois départements de la formation (DFJC), de l'action sociale (DSAS) et de l'économie (DEC). Mais c'est le SESAF qui préside la *Direction interservices* et qui est chargé de la mise en œuvre des prestations (Giroud, 2010). Cette dernière est de fait assurée par une cellule de direction comprenant le chef du SESAF, la cheffe de l'OCOSP (*Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle*), le responsable des prestations de l'OCOSP¹¹ et le coordinateur de projet.

Tableau 2 : Départements et services impliqués dans la *Direction interservices de la T1*



2.2.3 LE CŒUR DU DISPOSITIF : LES GUICHETS DE LA T1

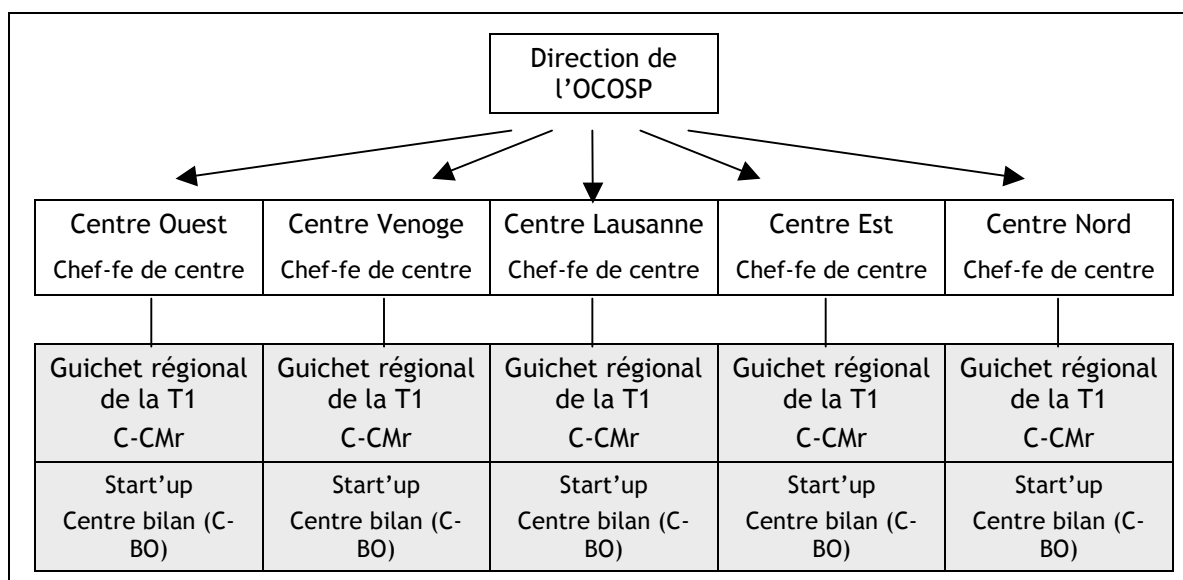
Au sein du SESAF, l'OCOSP a été désigné comme prestataire de la mesure de *Case management*, cela par le biais des *guichets régionaux de la transition 1 (guichets T1)* (cf. tableau 3).

¹¹ Le responsable des prestations de l'OCOSP est notamment responsable des prestations fournies par les *guichets de la T1*.

Nouvelles structures, les *guichets T1* fonctionnent selon le modèle de l'OCOSP. En effet, outre une direction centralisée, l'Office est organisé de manière décentralisée, avec des centres régionaux implantés dans les cinq régions du canton; chaque centre est dirigé par un ou une responsable de centre. Les *guichets T1*, au nombre de cinq, sont ainsi rattachés à chacun de ces centres régionaux, tout en fonctionnant de manière relativement autonome. Cette relative autonomie se manifeste par exemple dans le fait que les locaux de certains *guichets T1* se situent ailleurs que ceux du centre régional.

Dans chaque *guichet T1* travaillent un *coordinateur case manager* (C-CMr) et des psychologues chargés des prestations de type « bilan » (*bilan C-BO*) ou « coaching » (*mesure Start'up*). En termes de forces de travail pour l'ensemble des *guichets T1*, on trouve 4,6 ETP (équivalent temps plein) pour les *coordinateurs case managers*, 4,3 ETP pour les psychologues, 2 ETP pour les secrétaires (détachées des centres régionaux) et 0,5 ETP pour le responsable des prestations de la transition I à l'échelle du canton¹².

Tableau 3 : Insertion des *guichets T1* dans l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle



L'acteur central du dispositif est le *coordinateur case manager*; c'est en effet à lui qu'incombe la responsabilité, avec l'aide du réseau, de faire en sorte qu'une solution soit trouvée pour les jeunes faisant appel au CM-FP, et d'assurer le suivi du trajet de ces jeunes (Martinet, 2009). Le *coordinateur case manager* doit assurer des tâches relevant de quatre dimensions :

- La gestion, avec l'équipe des *guichets T1* et du renfort des centres régionaux de l'OCOSP, d'environ 3200 dossiers de jeunes en fin de scolarité obligatoire demandeurs de mesures de transition.
- L'appui et l'accompagnement, avec les professionnels des *guichets T1*, des jeunes dont la situation, pendant leur scolarité obligatoire, est complexe, des jeunes en rupture de formation dans le secondaire II ou encore des jeunes qui ne se trouvent pas dans le système de formation et qui bénéficient, parfois, d'un appui sur le plan social.

¹² Il y a encore 0,5 ETP pour le coordinateur du projet de *case management pour la formation professionnelle*.

- En tant que coordinateur régional, l'offre de réponses à une multitude de questions de collègues, l'animation des réseaux à la demande ou encore l'intervention pour « débloquer » des situations.
- Par rapport à la dimension d'observatoire de la T1, l'analyse globale des besoins et la formulation de propositions de régulation du système (Martinet, 2011).

2.2.4 POPULATION VISÉE PAR LE DISPOSITIF

Est visée par le dispositif, toute personne qui n'a pas entrepris de formation avant 25 ans. Ainsi, la problématique de la transition, qui n'incluait jusque-là que les adolescents n'ayant pas trouvé de place de formation en fin de scolarité obligatoire, s'étend aux jeunes adultes en difficulté (JAD) qui ne se sont jamais insérés dans le système de la formation ou qui en ont décroché. Dans l'ensemble de cette population, les jeunes sont distingués selon trois flux :

- Le flux I , dit « de masse », qui regroupe l'ensemble des jeunes qui déposent une demande de mesures de transition au terme de leur scolarité obligatoire. Selon les statistiques cantonales, environ 1500 jeunes suivent une mesure de transition et 250 jeunes ne sont plus répertoriés dans les statistiques de la formation.
- Le flux II, qui concerne des jeunes en échec dans une formation du secondaire II. Environ 100 gymnasiens et 200 apprentis seraient concernés par le dispositif dans la mesure où ils ne parviendraient pas à trouver une nouvelle solution après leur échec.
- Le flux III, qui rassemble des jeunes qui font appel à des mesures de l'aide sociale et qui sont au RI (JAD). Le nombre de ces jeunes est estimé à 2000 dans le canton (Martinet, 2011).

Ainsi, on le voit, le dispositif est prévu pour accueillir un nombre beaucoup plus important de jeunes (environ 4000) que celui initialement prévu par Massoudi (2008). De surcroît, ces jeunes sont aussi relativement hétérogènes par rapport aux problématiques qu'ils présentent, et cela sans prendre en considération les personnes en situation de handicap, inadaptées au placement, ou les jeunes présentant des problématiques de santé ou psychosociales trop importantes.

2.2.5 PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE

La procédure de prise en charge dans le cadre du dispositif de *Case management* varie selon le type de jeunes concernés (flux 1, 2 ou 3). C'est pourquoi nous procédons à une description séparée en distinguant, d'une part, les jeunes du flux 1 et, d'autre part, ceux des flux 2 et 3.

Les jeunes du flux 1 qui souhaitent bénéficier d'une mesure de transition remplissent une demande de mesures de transition¹³, demande qui doit être complétée par le conseiller en orientation de l'établissement et le conseil de classe. Ce document doit être envoyé au *centre d'orientation scolaire et professionnelle* (OSP) de la région concernée, en respectant le délai fixé qui se situe généralement dans le courant du mois de mai.

¹³ Le document, nommé « Inscription T1. Formulaire d'inscription à une mesure de la transition (T1) entre l'école obligatoire et la formation professionnelle », peut être téléchargé sur le site officiel du DFJC.

L'ensemble de ces dossiers fait ensuite l'objet d'une saisie informatique et d'un traitement, au sein de chaque *guichet T1*, par le *coordinateur case manager* et ses collaborateurs (les psychologues « C-BO » et « Start'up », avec le renfort, dans certains cas, des conseillers en orientation du centre OSP auquel le guichet est rattaché) selon une procédure plus ou moins automatisée. *Grosso modo*, lorsque la mesure de transition souhaitée par le jeune correspond à celle préconisée par le conseiller en orientation de son établissement, c'est cette mesure qui est retenue. Les autres cas de figure nécessitent un examen plus attentif, parfois accompagné d'une nouvelle prise d'informations (auprès du conseiller en orientation de l'établissement, etc.). Dans certaines situations plus critiques, le *coordinateur case manager* peut être amené à rencontrer l'un ou l'autre prestataire afin de présenter et, le cas échéant, de défendre les dossiers de ces jeunes. Au terme du traitement des dossiers (qui prend quelques journées), ceux-ci sont alors transmis aux différents prestataires de mesures, qui peuvent dès lors démarrer dans l'organisation de leur mission.

Reste alors le problème des dossiers des jeunes qui sont sans solution de transition à la fin de l'année scolaire parce que, par exemple, leur dossier n'a pas été retenu par le prestataire de mesures ou parce qu'ils ont envoyé tardivement leur dossier au *guichet T1*. Ces dossiers sont examinés, dans chaque région et avec comme objectif de trouver une solution pour tous, lors d'une rencontre réunissant l'ensemble des prestataires de mesures, le *coordinateur case manager*, le responsable de prestation de l'OCOSP, le coordinateur de projet, des représentants d'organismes partenaires tel, par exemple, *l'Office de l'AI*.

Précisons encore qu'un certain nombre de jeunes sont repérés avant la fin de leur scolarité (en 8^e ou en 9^e) en raison de leurs difficultés et sont suivis par la *cellule d'insertion* de leur établissement. Ces situations font l'objet d'un traitement « anticipé » par le *coordinateur case manager*.

Les jeunes des flux 2 et 3 peuvent s'annoncer (ou être signalés) à tout moment aux *guichets T1* pour y bénéficier de la prise en charge la plus adéquate.

2.2.6 MESURES DE TRANSITION : PRESTATAIRES ET PRESTATIONS

Un grand nombre de prestations de transition sont actuellement offertes — et cela, préalablement à l'implémentation du *Case management* — aux jeunes qui en ont besoin. Nous abordons cette question en distinguant les institutions prestataires de mesures des mesures effectivement proposées aux jeunes.

Prestataires de mesures de transition

Dans un premier temps, nous avons répertorié les principaux organismes qui dispensent ces mesures. Puis, dans un deuxième temps, nous avons examiné leur rattachement institutionnel (public ou privé) et, dans un troisième temps, nous avons observé si les activités de ces organismes étaient localisées à une région précise ou prenaient place dans tout le canton. Les résultats de ces analyses sont présentés dans le tableau 4.

Nous avons distingué trois catégories d'organismes prestataires de mesures de transition : les organismes publics, qui sont rattachés au *Département de la formation, de la jeunesse et de la culture* (DFJC); ceux qui sont privés, avec notamment les associations, les fondations, etc. et le patronat.

On observe que plusieurs services du DFJC sont impliqués, en tant qu'organisme prestataire de mesures de la transition 1 : l'*Office de perfectionnement, de transition et d'insertion* (OPTI), le *Centre d'orientation et de formation professionnelle* (COFOP), l'*Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle* (OCOSP), la *Direction générale de l'enseignement obligatoire* (DGEO) et les écoles professionnelles. On relève aussi l'importante présence d'organismes privés dans cette arène de la transition. Sont en effet présents des centres, des associations et des fondations, ainsi que des écoles privées.

La plupart de ces organismes proposent plusieurs prestations, comme c'est par exemple le cas pour l'OCOSP (avec ses prestations *bilan CB-O*¹⁴ ou *Start'up*), ou encore l'*Association Pro-Jet* (avec des programmes tels que *Coaching'ado*, *Confrontation*, *Starter*, etc.). A l'inverse, quelques organismes n'offrent qu'une prestation, notamment le patronat et les écoles de métiers avec le préapprentissage.

Certains de ces organismes mettent à disposition des prestations destinées à l'ensemble des jeunes du canton, ce qui est rendu possible par une organisation décentralisée; c'est le cas de l'OPTI, des écoles professionnelles, de l'OCOSP et du *Centre social protestant* (CSP). En ce qui concerne le COFOP, la mesure est accessible à tous les jeunes du canton, mais ils doivent se déplacer à Lausanne. D'autres organismes, qui fonctionnent de manière régionale, adressent leurs prestations aux jeunes de la région (en caractères gras, dans le tableau 3); c'est le cas de la plupart des associations citées dans la deuxième colonne du tableau (par exemple, la région lausannoise pour l'*Association Mobilet'*).

Tableau 4 : Organismes prestataires de mesures de transition et rattachement institutionnel

Organismes rattachés au DFJC ¹⁵	Organismes privés : fondations, associations, etc.	Patronat
Office de perfectionnement, de transition et d'insertion (OPTI) Écoles professionnelles Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP) Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DGEO)	Association Mobilet' (SEMO Renens) Association Plate-Forme Jeunesse (SEMO est) Association Pro-Jet (SEMO ouest) Fondation Cherpillod (SEMO Broye) Association SEMOY (SEMO Nord) Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) (SEMO Riviera) Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) Association de la maison des jeunes Association Transition école-métier (TEM) Centre social protestant (CSP) Ecoles privées <i>Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ)</i>	Entreprises

On notera, pour terminer, la présence du *Centre vaudois d'aide à la jeunesse* (CVAJ), association qui ne propose pas de mesures en tant que telle mais qui collabore, avec

¹⁴ Toutes les prestations sont présentées en annexe.

¹⁵ Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

d'autres associations, pour les mesures proposées par l'Association transition école-métier (TEM) ou le Centre social protestant (CSP).

Prestations de transition

Nous avons tout d'abord recensé les principales prestations de transition offertes aux jeunes en difficulté par les différents organismes mentionnés précédemment. Nous en avons recensé 38¹⁶. Outre leur dénomination et l'organisme qui les met en œuvre, nous avons examiné à qui elles s'adressaient, comment elles étaient définies, quelles prestations elles offraient et de quelle durée était la prise en charge proposée. Afin de ne pas entraver la lecture de ce rapport, la présentation de ces mesures figure en annexe.

Nous avons observé une très grande diversité parmi ces mesures, tant sur le plan de leur durée, des jeunes pris en charge, des prestations proposées, etc. C'est pourquoi, dans un souci de simplification, nous avons procédé à leur classification. Trois dimensions ont été retenues pour y parvenir : le type de centration de la mesure (le perfectionnement scolaire, la pratique¹⁷, l'insertion professionnelle, le coaching, l'insertion sociale), la dimension temporelle (la mesure est-elle à plein temps ou à temps partiel ?) et l'âge des jeunes à qui elles sont destinées (les 15-18 ans ou plutôt les 18-25 ans). Ces observations sont présentées dans le tableau 5.

On observe que certaines mesures requièrent l'engagement des jeunes à temps plein (par ex. l'OPTI, le SEMO, etc.), alors que d'autres sont davantage orientées vers une occupation à temps partiel (les mesures *Start'up* et *C-BO* par exemple). On peut remarquer que le type d'engagement (temps plein ou partiel) varie selon le type de centration.

En effet, les mesures centrées sur le perfectionnement scolaire appartiennent au premier cas de figure : les jeunes y sont en effet admis pour effectuer une année scolaire à plein temps. Il en va de même pour les mesures centrées sur la pratique, notamment en ce qui concerne les préapprentissage. Dans cette dernière catégorie, on trouve néanmoins des mesures qui, tout en sollicitant un engagement à plein temps de la part des jeunes, durent moins d'une année. C'est le cas de l'*Unité de formation de Mdjump* (12 semaines), de l'*Apprentissage transitoire* (4 mois au maximum) ou encore du *Bilan d'orientation de l'Evam*, dont la durée est variable.

A l'inverse, en ce qui concerne les mesures centrées sur le coaching, l'aide et le conseil, on ne trouve que des mesures à temps partiel, ce qui se comprend étant donné la nature de la prestation qui porte sur les activités (rédaction de lettres de postulation, entretiens, stages, etc.) que les jeunes doivent par ailleurs avoir le temps de réaliser. En ce qui concerne les mesures centrées sur l'insertion professionnelle, on trouve à la fois des mesures à temps plein (par exemple, le *Semestre de motivation* qui dure au maximum deux fois 6 mois) et à la fois des mesures à temps partiel, telles que le *Programme BIO+OL* et la *Permanence BIO*. Les *Ateliers d'observation* ont ceci de particulier que, tout en étant à plein temps, ils ne durent que dix jours. Enfin, pour les mesures visant l'insertion sociale, il est souvent difficile de préciser les dimensions temporelles impliquées, que ce soit pour la durée ou pour le taux d'engagement.

¹⁶ Cette recension se base sur les informations que nous avons pu collecter sur l'Internet. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité, notamment en ce qui concerne les mesures destinées aux jeunes adultes en difficulté (JAD).

¹⁷ Par exemple, le travail en atelier.

Tableau 5 : Typologie des mesures de transition

		Dimension temporelle	
		Plein temps	Temps partiel
Centration sur..	Perfectionnement scolaire	OPTI Secteurs ¹ OPTI SAS ¹ OPTI Accueil ² OPTI Projet ¹ Raccordement	Cours d'appui pr apprentis (TEM)
	Pratique	Préapprentissage mode-métal (OPTI) ¹ Préapprentissage en école de métier ⁴ Préapprentissage en formation duale Préapprentissage en milieu protégé ¹ Atelier d'orientation prof. du COFOP CHARTEM ¹ Unité de formation Mdj'ump ¹ Bilan orientation de l'EVAM Apprentissage transitoire ⁴	
	Insertion professionnelle	Semestre de Motivation (SEMO)	Programme BIO+OL ⁴ Ateliers pratiques d'observation Permanence BIO
	Coaching, aide, conseil		Jet Service ⁴ Start'Up Centre de bilan C-BO ⁴ Ateliers d'été des Guichets T1 UTT/« Suivi à la carte » ² UTT/« Du côté des filles » ² UTT/« Bilan projet d'insertion » ² UTT/« Mesure individuelle » ² Prise en charge courte durée (TEM)
	Insertion sociale	Ren'Fort BIP-Jeunes Sévelin ³ Confrontation ³ Starter ³ S'Team ⁴	Coaching+ Coach'In ³ In'Nova ³ SEMO+ Coaching Ado ¹

¹ Jeunes de 15 à 18 ans ² Jeunes de 15-16 à 20-21 ans ³ Jeunes de 18 à 25 ans ⁴ Jeunes de 15 à 25 ans

Nous avons aussi regardé l'âge des jeunes visés par ces prestations, dans la mesure où nous disposons de cette information. Nous remarquons, très globalement, que les mesures centrées sur le perfectionnement scolaire ou sur la pratique — donc celles qui requièrent un engagement à plein temps — sont plutôt destinées à des jeunes entre 15 et 18 ans, soit au sortir de l'école obligatoire. Les mesures centrées sur le coaching, l'aide et le

conseil, ou celles centrées sur l'insertion sociale, sont plus nombreuses à viser une population un peu plus âgée (18 à 25 ans).

La question de l'âge n'est toutefois pas la seule à être prise en compte pour la définition d'une population cible. Le parcours de formation et la situation sociale, notamment, sont également déterminants sur ce plan. Ainsi, par exemple, on trouve plusieurs mesures destinées à des jeunes qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (le *Programme bilan projet d'insertion* ou *Coaching+*), qui sont inscrits à l'aide sociale (*BIP-Jeunes Sevelin*), qui sont migrants (*OPTI accueil* et *Bilan d'orientation de l'EVAM*), qui bénéficient d'une mesure de l'Assurance invalidité (*Confrontation*) ou encore qui sont pris en charge par le Service de protection de la jeunesse (*Ren'Fort*, *Coaching Ado*).

Principales observations

Le dispositif vaudois de *Case management pour la formation professionnelle* (CM-FP) présente les caractéristiques suivantes :

- Il repose sur la collaboration de trois départements (DFJC, DSAS, DEC).
- Il est piloté par la *Direction interservices de la T1* composée de représentants de six services (SESAF, DGEO, DGEP, SPJ, SDE, SPAS) émanant de ces trois départements. Le SESAF préside cette direction.
- Le SESAF est responsable de la mise en œuvre des prestations de *Case management*, lesquelles sont discutées dans le cadre d'une cellule de direction comprenant le chef du SESAF, la cheffe de l'*Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle* (OCOSP), le responsable des prestations de l'OCOSP et le coordinateur de projet.
- Le prestataire des mesures de CM-FP est l'OCOSP et, plus précisément, les *guichets de la T1*, nouvelles structures dans lesquelles interviennent des *coordinateurs case managers* et des psychologues spécialisés dans les bilans d'orientation ou dans le coaching.
- L'acteur central du dispositif est le *coordinateur case manager* puisque ses missions sont à la fois d'endosser la responsabilité, avec l'aide du réseau, de faire en sorte qu'une solution soit trouvée pour chaque jeune sollicitant le guichet, et à la fois d'assurer le suivi du trajet de ces jeunes.
- La population visée par le dispositif est importante (environ 4000 personnes). En effet, elle concerne l'ensemble des jeunes n'ayant pas entrepris de formation avant 25 ans (les jeunes demandeurs de mesures de transition au terme de leur scolarité obligatoire, les jeunes en rupture de formation du secondaire II et les jeunes au bénéfice de l'aide sociale et du RI).
- La prise en charge des demandes se fait selon deux types de procédures. D'une part, une procédure de « masse » reposant sur un traitement plus ou moins automatisé des dossiers et respectant des délais précis. D'autre part, une procédure plus ouverte permettant d'accueillir des demandes tout au long de l'année.
- Sur le terrain, nombreux sont les organismes qui interviennent auprès de jeunes concernés par la problématique de la transition. Nous en avons recensé une vingtaine qui proposent 38 prestations particulières.

3 LES JEUNES DEMANDEURS D'UNE MESURE DE TRANSITION

Entre avril et novembre 2010, 3118 jeunes ont adressé aux *guichets T1* un dossier de demande de mesures de transition. Ce dossier contenait, notamment, des informations telles que des données administratives à propos des jeunes, la description de leur parcours scolaire, leurs choix en matière de formation et de mesures de transition, les évaluations des conseils de classe et des conseillers en orientation scolaire et professionnelle.

Parmi les jeunes ayant envoyé un dossier, 2345 poursuivaient encore leur scolarité obligatoire (75.2%), 179 étaient au bénéfice d'une mesure de transition (5.7%), 113 effectuaient une année de raccordement (3.6%), 37 étaient en formation post-obligatoire (1.2%) et 23 étaient dans une situation autre (0.7%); l'information manquait dans 421 cas (13.5%).

Dans la suite de cette section, nous allons nous intéresser aux caractéristiques sociodémographiques et scolaires des jeunes, à leurs projets en matière de formation et d'orientation, ainsi qu'à leurs préférences relativement aux mesures de transition proposées. Ces observations seront complétées et croisées avec les points de vue des conseils de classe et des conseillers en orientation scolaire et professionnelle (COSP).

Dans la présentation des résultats relatifs à ces différents points, nous avons opéré une distinction entre l'ensemble des jeunes (N=3118), les jeunes en scolarité obligatoire (N=2345) et les jeunes hors scolarité obligatoire (N=352). Nous avons calculé des pourcentages par rapport au nombre total de données, c'est-à-dire pour les jeunes chez lesquels l'information est présente. Nous avons aussi mentionné le nombre de données manquantes et calculé le pourcentage que cela représentait par rapport au total, à savoir 3118, 2345 ou 352 jeunes.

3.1 CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES JEUNES

Les caractéristiques sociodémographiques des jeunes concernent le sexe et l'âge (voir tableau 6) et la nationalité (tableau 7).

On observe, pour l'ensemble des jeunes, qu'il y a une proportion relativement équivalente de filles (48.4%) et de garçons (51.6%). Cette proportion se voit également dans les deux populations de jeunes, tout en s'accompagnant d'une inversion puisque les garçons sont plus nombreux parmi les jeunes en scolarité obligatoire (51,3%), alors que c'est l'inverse chez les jeunes hors scolarité obligatoire (47,2%). Toutefois, cette différence n'est pas significative.

La plupart des jeunes ont 15¹⁸ (19.4%), 16 (43.6%) ou 17 ans (26.5%), soit, au total, plus de quatre jeunes sur cinq. Environ 10% des jeunes ont 18 ans ou plus. Il y a une différence entre les deux groupes de jeunes (en scolarité et hors scolarité), qui atteint la signification statistique : la majorité des jeunes en scolarité obligatoire sont âgés de 16 ou 17 ans (80%), alors que ceux du groupe de jeunes hors scolarité obligatoire ont entre 15 et 16 ans (92%) ($\text{Chi}^2(3)729.9, p<.05$). A propos de ces derniers, qui présentent la double caractéristique d'être très jeunes et d'avoir quitté l'école obligatoire, on peut faire l'hypothèse qu'un certain nombre d'entre eux sont en situation de rupture scolaire.

¹⁸ Les jeunes de 14 ans ou moins sont au nombre de 7, ce qui représente 0.2% de l'ensemble des jeunes.

Tableau 6 : Sexe et âge des jeunes

	Ensemble des jeunes N (%)	Jeunes en scolarité N (%)	Jeunes hors scolarité N (%)
Sexe			
Masculin	1591 (51.6%)	1202 (51.3%)	161 (47.2%)
Féminin	1493 (48.4%)	1141 (48.7%)	180 (52.8%)
Nombre total	<u>3084 (100%)</u>	<u>2342 (100%)</u>	<u>341 (100%)</u>
Données manquantes	34 (1.1%)	3 (0.1 %)	11 (3.1%)
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)
Age			
15 ans ou moins	597 (19.4%)	139 (5.9%)	195 (55.7%)
16 ans	1342 (43.6%)	1103 (47.1%)	128 (36.6%)
17 ans	815 (26.5%)	787 (33.5%)	25 (7.1%)
18 ans et plus	321 (10.4%)	316 (13.4%)	2 (0.6%)
Nombre total	<u>3075 (100%)</u>	<u>2345 (100%)</u>	<u>350 (100%)</u>
Données manquantes	43 (1.4%)	-	43 (12.2%)
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)

Tableau 7 : Nationalité des jeunes

	Ensemble des jeunes N (%)	Jeunes en scolarité N (%)	Jeunes hors scolarité N (%)
Suisse	1532 (53.5%)	1230 (52.8%)	177 (57.6%)
Etrangère	1332 (46.5%)	1100 (47.2%)	130 (42.3%)
Europe du nord	79 (2.7%)	65 (2.8%)	7 (2.3%)
Europe du sud ¹⁹	972 (33.9%)	827 (35.5%)	77 (25.1%)
Moyen-Orient & Asie	54(1.9%)	41(1.8%)	9 (3%)
Afrique du nord ²⁰	28 (1%)	20 (0.9%)	7 (2.3%)
Afrique du sud	104 (3.6%)	72 (3.1%)	17 (5.5%)
Amérique sud et centrale	92 (3.2%)	71 (3%)	12 (4%)
Amérique du nord	3 (0.1%)	1 (0%)	1 (0.3%)
Nombre total	<u>2864 (100%)</u>	<u>2330 (100%)</u>	<u>307 (100%)</u>
Données manquantes	254 (8.1%)	15 (0.6%)	45 (12.8%)
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)

L'examen des données du tableau 7 montre qu'un peu plus de la moitié des jeunes sont de nationalité suisse (53.5%). Parmi les jeunes de nationalité étrangère, près d'un tiers sont issus d'un pays du sud de l'Europe (Espagne, Portugal, Italie, mais aussi pays de l'ex-Yougoslavie) (33.9%). Les jeunes des deux groupes, en scolarité ou hors scolarité, ne se distinguent pas du point de vue de leur nationalité.

¹⁹ Ce sont les pays du pourtour méditerranéen et le Portugal.

²⁰ Ce sont les pays du Maghreb, les autres pays africains étant regroupés sous l'étiquette *Afrique du sud*.

Certains jeunes présentent une problématique particulière nécessitant un suivi de l'assurance invalidité (AI) ou un suivi extérieur à l'institution scolaire (par exemple, un suivi par un psychologue, une logopédiste, un tuteur, une assistante sociale, etc.). Ces données sont présentées dans le tableau 8.

Tableau 8 : Problématiques particulières

	Ensemble des jeunes N (%)	Jeunes en scolarité N (%)	Jeunes hors scolarité N (%)
<i>Suivi AI</i>			
Présent	59 (1.9%)	44 (1.9%)	15 (4.3%)
Absent	3059 (92.1%)	2301 (98.1%)	337 (95.7%)
Total	<u>3118 (100%)</u>	<u>2345 (100%)</u>	<u>352 (100%)</u>
<i>Suivi extérieur</i>			
Présent	353 (11.3%)	293 (12.5%)	60 (17%)
Absent	2765 (88.7%)	2052 (87.5%)	292 (83%)
Total	<u>3118 (100%)</u>	<u>2345 (100%)</u>	<u>352 (100%)</u>

Au total, 59 jeunes mentionnent un suivi par l'AI (1.9%) et 353 un suivi extérieur (11.3%). Les suivis de type AI sont plus fréquents chez les jeunes hors scolarité ($\chi^2(1)8.1, p>.05$). C'est aussi le cas des suivis extérieurs, quoique dans une proportion moindre; cette différence n'est toutefois pas statistiquement significative.

3.2 CARACTERISTIQUES SCOLAIRES DES JEUNES

Les caractéristiques scolaires des jeunes ont été appréhendées au travers de la dernière filière scolaire qu'ils ont suivies et du certificat qu'ils ont obtenu en 2010. Nous avons également examiné plus qualitativement leurs parcours scolaires afin de mettre en évidence leurs particularités.

En ce qui concerne la dernière filière scolaire²¹ suivie (voir le tableau 9), on relèvera qu'il s'agit, pour plus de la moitié des jeunes, de la VSO (56.7%) et, pour près d'un tiers des jeunes, de la VSG (31.6%). La proportion de jeunes en provenance d'une classe de pédagogie compensatoire est moindre : classe de développement (5.6%), classe à effectif réduit (0.7%) et classe d'accueil (2.4%). Et, enfin, une très petite proportion de jeunes sont issus de la VSB (0.7%) ou ont effectué une année de raccordement (4.8%). Parmi les jeunes encore en scolarité obligatoire, la majorité étaient scolarisés en VSO (55.9%) et, dans une moindre mesure, en VSG (34.7%). En revanche, la majorité des jeunes hors scolarité, et en proportions égales, viennent de la VSO (40.5%) ou ont réalisé une année de raccordement (40.5%); seul un dixième d'entre eux étaient en VSG (10.4%)²².

²¹ La *voie secondaire à options* (VSO) est la filière à exigences élémentaires; la *voie secondaire générale* (VSG) est la filière à exigences moyennes; la *voie secondaire baccalauréat* (VSB) est la filière à exigences étendues, menant à la maturité. Le *raccordement 1* permet à des élèves ayant obtenus un certificat de fin de scolarité en VSO d'obtenir, au moyen d'une année de scolarité supplémentaire, un certificat VSG. Les *classes d'accueil* concernent des élèves allophones arrivés en Suisse en cours de scolarité. Les *classes à effectif réduit* (ER) et les *classes de développement* (D) sont des dispositifs de pédagogie compensatoire.

²² Nous n'avons pas pu appliquer le test statistique du χ^2 sur ces données à cause des trop faibles effectifs présents dans certaines modalités.

Tableau 9 : Caractéristiques scolaires des jeunes

	Ensemble des jeunes N (%)	Jeunes en scolarité N (%)	Jeunes hors scolarité N (%)
<i>Dernière filière scolaire</i>			
VSO	1503 (56.7%)	1312 (55.9%)	121 (40.5%)
VSG	877 (31.6%)	814 (34.7%)	31 (10.4%)
VSB	20 (0.7%)	14 (0.6%)	2 (0.7%)
D	156 (5.6%)	134 (5.7%)	14 (4%)
Er	19 (0.7%)	13 (0.6%)	3 (1%)
Accueil	66 (2.4%)	59 (2.5%)	6 (2%)
Raccordement 1	132 (4.8%)	-	121 (40.5%)
Nombre total	<u>2773 (100%)</u>	<u>2346 (100%)</u>	<u>299 (100%)</u>
Données manquantes	345 (11.1%)	-	53 (15.1%)
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)
<i>Certificat obtenu en 2011</i>			
Certificat	1873 (73.6%)	1718 (78%)	86 (39.6%)
Attestation	382 (15%)	355 (16.1%)	14 (6.5%)
Autres	142 (5.6%)	129 (5.9%)	-
Certification OPTI	148 (5.8%)	-	117 (53.9%)
Nombre total	<u>2545 (100%)</u>	<u>2202 (100%)</u>	<u>217 (100%)</u>
Données manquantes	573 (18.4%)	143 (6.1%)	135 (38.4%)
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)
<i>Parcours scolaire</i>			
Linéaire continu, fin 9 ^e	1607 (60.7%)	1598 (71.3%)	-
Linéaire discontinu ou autre, fin 9 ^e	484 (18.3)	478 (21.3%)	-
Fin 8 ^e ou avant	172 (6.5%)	165 (7.4%)	-
Fin 9 ^e + 1 an trans/rac/form/rien	324 (12.2%)	-	249 (70.7%)
Fin 8 ^e + 1 an transit/form/rien	26 (1%)	-	16 (4.5%)
Fin scol + 2-3 ans transit/form/rien	33 (1.2%)	-	42 (11.9%)
Nombre total	<u>2646 (100%)</u>	<u>2241 (100%)</u>	<u>352 (100%)</u>
Données manquantes	472 (15.1%)	104 (4.4%)	-
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)

En juin 2010, près de trois quarts des jeunes (73.6%) ont réussi leur certificat de fin de scolarité obligatoire; pas loin d'un sixième d'entre eux (15%) n'ont obtenu qu'une attestation de fin de scolarité. Dans des proportions moindres, 5.8% de jeunes ont reçu une certification de l'OPTI, et 5.6% sont dans des situations autres (redoublement, etc.). Parmi les jeunes en scolarité, on observe que près des trois quarts d'entre eux ont obtenu leur certificat de fin de scolarité obligatoire (73.3%); en revanche, près d'un septième n'ont obtenu qu'une attestation de fin de scolarité, alors que 5.5% sont dans des situations

autres. Dans le groupe des jeunes hors scolarité obligatoire, une moitié d'entre eux ont acquis une certification de l'OPTI et un quart un certificat de fin de scolarité (24.4%)²³.

En ce qui concerne le parcours scolaire des jeunes, on observe que la plupart (60.7%) ont effectué un parcours scolaire linéaire continu jusqu'à la fin de la 9^e année, c'est-à-dire que leur parcours ne comporte pas de difficulté ayant nécessité un redoublement. Près d'un cinquième des jeunes qui terminent leur scolarité en 9^e année (18.3%) présentent un parcours discontinu (par exemple, ils ont redoublé), alors qu'un quinzième d'entre eux terminent l'école en 8^e année ou avant. Pour un septième des jeunes, le parcours scolaire s'est poursuivi par une année, voire deux (rarement trois), de transition (principalement au RAC) ou de formation. Pour un certain nombre de ces jeunes, il est difficile de savoir à quoi ont été employées les années post-scolarité obligatoire.

3.3 PROJETS PROFESSIONNELS ET DE FORMATION DES JEUNES

Dans leur dossier de demande de mesures de transition, les jeunes devaient indiquer quels étaient leurs projets pour la rentrée scolaire suivante et quels étaient les professions et les secteurs professionnels qui les intéressaient. Les réponses des jeunes sont présentées dans les tableaux 10 à 13.

Tableau 10 : Projet de formation des jeunes

	Ensemble des jeunes N (%)	Jeunes en scolarité N (%)	Jeunes hors scolarité N (%)
<i>Projet de formation</i>			
Apprentissage	919 (29.5%)	691 (29.5%)	144 (40.9%)
Apprentissage ou préapp.	660 (21.2%)	539 (23%)	86 (24.4%)
Raccordement	177 (5.7%)	172 (7.3%)	1 (0.3%)
Gymnase	141 (4.5%)	132 (5.6%)	8 (2.3%)
Préapprentissage	95 (3.0%)	74 (3.2%)	10 (2.8%)
Transition	114 (3.7%)	41 (1.7%)	27 (7.7%)
Plusieurs	481 (15.4%)	438 (18.7%)	40 (11.4%)
Autre	59 (1.9%)	52 (2.2%)	5 (1.4%)
Pas de projet	469 (15.1%)	205 (8.7%)	29 (8.2%)
Nombre total	<u>3115 (100%)</u>	<u>2344 (100%)</u>	<u>352 (100%)</u>
Données manquantes	3 (0.1%)	1 (0)	-
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)

Lorsqu'on leur demande quel est leur projet de formation, près d'un tiers des jeunes mentionnent l'apprentissage (29.5%), alors que 3% choisissent un préapprentissage et un peu plus d'un cinquième hésitent entre un préapprentissage et un apprentissage (21.2%). Un dixième des jeunes visent le raccordement (5.7%) ou le gymnase (4.5%), 15% ont plusieurs options (par exemple, ils hésitent entre le gymnase et l'apprentissage). Une mesure de transition n'est, à cette période, envisagée que par 3.7% des jeunes, alors que

²³ Nous n'avons pas pu appliquer le test statistique du chi-2 sur ces données à cause des trop faibles effectifs présents dans certaines modalités.

15% d'entre eux n'ont pas de projet et près de 2% mentionnent un projet autre (tableau 10).

Les projets de formation des jeunes en scolarité obligatoire sont différents de ceux des jeunes hors scolarité. Chez ces derniers, on trouve en effet une plus grande proportion de jeunes qui souhaitent entreprendre un apprentissage (40.9%) ou alors qui envisagent une mesure de transition (7.7%). Leurs camarades en scolarité sont proportionnellement plus nombreux à viser le raccordement (7.3%) ou le gymnase (5.6%), ou encore à hésiter entre plusieurs options (41.7%²⁴), que ce soit entre l'apprentissage et le préapprentissage ou entre d'autres projets²⁵.

Par rapport au nombre de métiers envisagés (tableau 11), on voit que plus de deux cinquièmes des jeunes ne mentionnent qu'un métier (43.5%), alors que près d'un tiers d'entre eux envisagent deux métiers (31%) et un quart trois métiers (25.5%). Il y a une différence statistiquement significative ($\chi^2(2)55.1, p>.05$) entre les deux groupes, qui tient au fait que les jeunes en scolarité obligatoire sont proportionnellement plus nombreux que leurs camarades hors scolarité obligatoire à n'avoir qu'un seul métier en vue (respectivement 47.6 et 31.8%). A l'inverse, ces derniers sont proportionnellement plus nombreux à indiquer trois métiers (39.9% contre 21.3%).

Nous avons ensuite examiné le niveau de formation de tous les métiers envisagés par les jeunes. Au total, 4396 métiers ont été évoqués par les jeunes, que ce soit en premier, en deuxième ou en troisième choix. L'examen de ces métiers montre que le niveau de formation envisagé correspond, dans plus de 9 cas sur 10, au CFC (tableau 11). Une proportion nettement moindre de jeunes visent un niveau de formation moins exigeant (AFP ou attestation de fin de formation) ou, au contraire, plus exigeant (formation dans une haute école). Les jeunes des deux groupes ne se distinguent pas sur ce plan.

Nous avons aussi comparé le niveau de formation des métiers selon qu'ils étaient évoqués en premier, deuxième ou troisième choix (tableau 12). En premier choix, les projets se placent, proportionnellement, davantage au niveau du CFC, alors que les projets envisagés en deuxième ou troisième choix, se situeraient à la fois plus à un niveau de formation inférieur (AFP) ou, au contraire, viseraient un niveau de formation supérieur (par exemple une certification d'une Haute école). Ou alors, on observe une augmentation des réponses de la catégorie *Autre ou imprécis*²⁶.

²⁴ C'est le pourcentage total qui a été obtenu en sommant 23% et 18.7%.

²⁵ Nous n'avons pas pu appliquer le test statistique du χ^2 sur ces données à cause des trop faibles effectifs présents dans certaines modalités.

²⁶ Nous n'avons pas pu appliquer le test statistique du χ^2 sur ces données à cause des trop faibles effectifs présents dans certaines modalités.

Tableau 11 : Nombre de métiers envisagés par les jeunes et niveau de formation

	Ensemble des jeunes N (%)	Jeunes en scolarité N (%)	Jeunes hors scolarité N (%)
Nombre de métiers			
1	1038 (43.5%)	890 (47.6%)	101 (31.8%)
2	741 (31%)	582 (31.1%)	90 (28.3%)
3	609 (25.5%)	398 (21.3%)	127 (39.9%)
Nombre total	<u>2388 (100%)</u>	<u>1870 (100%)</u>	<u>318 (100%)</u>
Données manquantes	730 (23.4%)	475 (20.3%)	34 (9.6%)
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)
Niveau de formation²⁷			
CFC	4125 (93.8%)	3113 (95%)	627 (95%)
AFP	77 (1.8%)	47 (1%)	18 (3%)
CFC + formation	25 (0.6%)	16 (0%)	2 (0%)
Attestation	3 (0%)	1 (0%)	1 (0%)
Diplôme	11 (0.3%)	9 (0%)	-
HE	72 (1.6%)	48 (1%)	6 (1%)
Autre ou imprécis	83 (1.9%)	44 (1%)	9 (1%)
Total	<u>4396 (100%)</u>	<u>3278 (100%)</u>	<u>663 (100%)</u>

Tableau 12 : Niveau de formation des projets en fonction de l'ordre de préférence

	Premier choix	Deuxième choix	Troisième choix
CFC	2365 (96.2%)	897 (91.6%)	478 (91.4%)
AFP	29 (1.2%)	26 (2.6%)	10 (1.9%)
CFC + formation	6 (0.2%)	10 (1%)	3 (0.6%)
Attestation	-	1 (0.1)	1 (0.2)
Certificat	3 (0.1%)	4 (0.4%)	2 (0.4%)
Haute Ecole	30 (1.2%)	20 (2%)	11 (2.1%)
Autre ou imprécis	24 (1%)	21 (2.1%)	18 (3.4%)
Nombre total	<u>2457 (100%)</u>	<u>979 (100%)</u>	<u>523 (100%)</u>
Données manquantes	661 (21.2%)	2139 (68.6%)	2595 (83.2%)
TOTAL	3118 (100%)	3118 (100%)	3118 (100%)

Indépendamment des métiers envisagés, les jeunes devaient également indiquer les trois secteurs professionnels²⁸ qui les intéressaient le plus, par ordre de préférence (en premier,

²⁷ Le « CFC » correspond au *Certificat fédéral de capacité* et s'obtient à la fin d'un apprentissage de 3 ou 4 ans. L'« AFP », ou *Attestation fédérale de formation professionnelle*, s'obtient au terme d'un apprentissage de 2 ans. La catégorie « CFC + formation » décrit une formation dont l'accès nécessite l'obtention préalable d'un CFC (par exemple, policier ou maquilleur). L'« attestation » est la certification dispensée par un organisme pour une formation qui ne correspond ni au CFC, ni à l'AFP (par exemple le métier d'auxiliaire de santé proposé par la *Croix-Rouge Suisse*). Un « diplôme » décrit la certification obtenue pour une formation non réglementée (toiletteur pour chien ou décorateur de théâtre).

²⁸ Ces catégories sont celles qui figurent dans le dossier de demande de mesure de transition. Voici quelques exemples, également repris du dossier, de professions associées à ces secteurs. *Vente, achat* : gestionnaire de commerce de détail; *Economie, administration* : employé de commerce, libraire; *Médecine, santé* : assistante dentaire, opticien;

deuxième et troisième choix). Nous présentons d'abord ces informations pour l'ensemble de la population et les deux groupes de jeunes (tableau 13), puis nous les montrons en opérant une distinction en fonction de l'ordre de préférence manifesté par les jeunes (tableau 14).

Tableau 13 : Secteurs professionnels privilégiés par les jeunes

	Ensemble des jeunes N (%)	Jeunes en scolarité N (%)	Jeunes hors scolarité N (%)
Vente, achat	755 (12.3%)	654 (12.1%)	101 (13.6%)
Economie, administration	729 (11.9%)	630 (11.7%)	99 (13.4%)
Médecine, santé	557 (9.1%)	487 (9%)	70 (9.4%)
Hôtellerie, restauration, tourisme	427 (7%)	377 (7%)	50 (6.7%)
Social, sciences humaines	424 (6.9%)	376 (7%)	48 (6.5%)
Bâtiment, construction	420 (6.8%)	365 (6.8%)	55 (7.4%)
Informatique, multimédia	382 (6.2%)	332 (6.1%)	50 (6.7%)
Textile, habillement, soins corporels	302 (4.9%)	267 (4.9%)	35 (4.7%)
Mécanique, horlogerie, métallurgie	292 (4.8%)	262 (4.9%)	30 (4%)
Electricité, électronique	256 (4.2%)	234 (4.3%)	22 (3%)
Arts, arts appliqués	238 (3.9%)	205 (3.8%)	33 (4.5%)
Transport, logistique, véhicules	205 (3.3%)	180 (3.3%)	25 (3.4%)
Agriculture, horticulture, animaux	161 (2.6%)	143 (2.6%)	18 (2.4%)
Alimentation, économie familiale	156 (2.5%)	143 (2.6%)	13 (1.8%)
Droit, sécurité, police	136 (2.2%)	127 (2.4%)	9 (1.2%)
Enseignement	120 (2%)	114 (2.1%)	6 (0.8%)
Médias, communication	120 (2%)	98 (1.8%)	22 (3%)
Industrie graphique	110 (1.8%)	93 (1.7%)	17 (2.3%)
Bois, papier, cuir	104 (1.7%)	94 (1.7%)	10 (1.3%)
Biologie, chimie, physique	84 (1.4%)	70 (1.3%)	14 (1.9%)
Sport, mouvement	82 (1.3%)	75 (1.4%)	7 (0.9%)
Environnement, nature	58 (0.9%)	53 (1%)	5 (0.7%)
Autres	24 (0.4%)	22 (0.4%)	2 (0.3%)
Nombre total	<u>6142 (100%)</u>	<u>5401 (100%)</u>	<u>741 (100%)</u>

Les secteurs professionnels privilégiés — et présentés par ordre de préférence dans le tableau 13 — sont ceux de la *Vente, achat* et *Economie, administration* (chacun étant choisi par plus de 10% des jeunes). Vient ensuite le secteur *Médecine, santé* (9.1%) puis, choisis par 6 à 7% des jeunes, les secteurs *Hôtellerie, restauration, tourisme, Social,*

Hôtellerie, restauration, tourisme : agent de voyage, cuisinier; *Social, sciences humaines* : assistant socioéducatif; *Bâtiment, construction* : charpentier, installateur sanitaire; *Informatique, multimédia* : concepteur en multimédia, médiamaticien; *Textile, habillement, soins corporels* : coiffeur, nettoyeur de textiles; *Mécanique, horlogerie, métallurgie* : mécanicien en maintenance auto, électroplaste; *Electricité, électronique* : télématicien, électronicien; *Arts, arts appliqués* : bijoutier, peintre en décors de théâtre; *Transport, logistique, véhicules* : carrossier-tôlier, logisticien; *Agriculture, horticulture, animaux* : fleuriste, maraîcher; *Alimentation, économie familiale* : caviste, gestionnaire en intendance; *Droit, sécurité, police* : agent de détention, garde-pêche; *Enseignement* : moniteur de conduite; *Médias, communication* : agent en information documentaire, graphiste; *Industrie graphique* : polygraphe, technologue en impression; *Bois, papier, cuir* : ébéniste, papetier; *Biologie, chimie, physique* : laborantin, laboriste; *Sport, mouvement* : professionnel du cheval; *Environnement, nature* : recycleur, géomaticien.

sciences humaines, Bâtiment, construction et Informatique, multimédia. Moins de 5% des jeunes se disent intéressés par les autres secteurs.

Enfin, mais également à titre indicatif (tableau 14), on relèvera que certains secteurs professionnels semblent apparaître plus fréquemment en premier choix qu'en deuxième et troisième choix (par exemple, *Economie, administration, Médecine, santé, Bâtiment, construction, Agriculture, horticulture, animaux*), alors que c'est l'inverse pour d'autres (*Hôtellerie, restauration, tourisme, Arts, arts appliqués, Electricité, électronique*).

Tableau 14 : Secteurs professionnels concernés par les projets en fonction des choix

	Premier choix	Deuxième choix	Troisième choix
Economie, administration	402 (15.3%)	228 (10.5%)	99 (7.4%)
Vente, achat	329 (12.5%)	276 (12.7%)	155 (11.5%)
Médecine, santé	291 (11.1%)	182 (8.4%)	84 (6.2%)
Bâtiment, construction	232 (8.8%)	125 (5.7%)	62 (4.6%)
Social, sciences humaines	174 (6.6%)	170 (7.8%)	80 (5.9%)
Informatique, multimédia	164 (6.2%)	134 (6.2%)	84 (6.2%)
Mécanique, horlogerie, métallurgie	153 (5.8%)	82 (3.8%)	57 (4.2%)
Hôtellerie, restauration, tourisme	120 (4.6%)	164 (7.5%)	143 (10.6%)
Textile, habillement, soins corporels	119 (4.5%)	108 (5%)	75 (5.6%)
Arts, arts appliqués	98 (3.7%)	76 (3.5%)	64 (4.8%)
Electricité, électronique	97 (3.7%)	95 (4.4%)	64 (4.8%)
Transport, logistique, véhicules	83 (3.2%)	75 (3.4%)	47 (3.5%)
Agriculture, horticulture, animaux	80 (3%)	50 (2.3%)	30 (2.2%)
Alimentation	52 (1.9%)	69 (3.2%)	35 (2.6%)
Enseignement	36 (1.4%)	47 (2.2%)	37 (2.8%)
Bois, papier, cuir	36 (1.4%)	42 (1.9%)	26 (1.9%)
Médias, communication	34 (1.3%)	45 (2.1%)	41 (3%)
Industrie graphique	31 (1.2%)	51 (2.3%)	28 (2.1%)
Biologie, chimie, physique	26 (1%)	29 (1.3%)	29 (2.2%)
Droit, sécurité, police	26 (1%)	61 (2.8%)	49 (3.6%)
Environnement, nature	18 (.7%)	26 (1.2%)	14 (1%)
Sport, mouvement	16 (.6%)	32 (1.5%)	34 (2.5%)
Autres	9 (.3%)	7 (0.3%)	8 (0.6%)
Nombre total	<u>2627 (100%)</u>	<u>2174 (100%)</u>	<u>1345 (100%)</u>
Données manquantes	491 (15.7%)	944 (30.3%)	1773 (56.9%)
TOTAL	3118 (100%)	3118 (100%)	3118 (100%)

3.4 EVALUATION DES PROJETS DES JEUNES PAR LES CONSEILLERS EN ORIENTATION

Pour chaque métier mentionné par le jeune, le conseiller en orientation de l'établissement scolaire (COSP) devait préciser si, selon lui, le projet du jeune était *Tout à fait réalisable*,

Moyennement réalisable, Difficilement réalisable ou si ce point devait être vérifié ultérieurement.

Tableau 15 : Faisabilité des projets des jeunes selon les COSP

	Ensemble des jeunes N (%)	Jeunes en scolarité N (%)	Jeunes hors scolarité N (%)
<i>Les projets sont...</i>			
Tout à fait réalisables	1761 (36.3%)	1564 (36.5%)	197 (35.1%)
Moyennement réalisables	2369 (48.8%)	2104 (49.1%)	265 (47.2%)
Difficilement réalisables	714 (14.7%)	615 (14.3%)	99 (17.6%)
A vérifier	7 (0.1%)	6 (0.1%)	1 (0.2%)
Total	<u>4851 (100%)</u>	<u>4289 (100%)</u>	<u>562 (100%)</u>

Selon les données présentées dans le tableau 15, on voit que près de la moitié des projets sont considérés comme *Moyennement réalisables* (48.8%) et un peu plus d'un tiers sont vus comme *Tout à fait réalisables* (36.3%). Les projets *Difficilement réalisables* sont proportionnellement moins nombreux et ne représentent qu'un septième des projets, alors qu'il n'y a que 7 cas pour lesquels le COSP ne se prononce pas (0.1%). Les deux groupes de jeunes ne se distinguent pas sur ce point.

Nous avons ensuite comparé les projets des jeunes notés en premier, deuxième ou troisième choix (tableau 16).

Tableau 16 : Faisabilité des projets en fonction des choix

	Premier choix	Deuxième choix	Troisième choix
Tout à fait réalisables	1040 (44.9%)	507 (30.1%)	214 (25.2%)
Moyennement réalisables	1011 (43.7%)	905 (53.6%)	453 (53.5%)
Difficilement réalisables	263 (11.4%)	273 (16.2%)	178 (21%)
A vérifier	1 (0)	2 (1.1%)	4 (0.5%)
Nombre total	<u>2315 (100%)</u>	<u>1687 (100%)</u>	<u>849 (100%)</u>
Données manquantes	803 (25.8%)	1431 (45.9%)	2269 (72.8%)
TOTAL	3118 (100%)	3118 (100%)	3118 (100%)

L'opinion du COSP quant à la faisabilité des projets des jeunes n'est pas la même pour les projets mentionnés en premier, deuxième ou troisième choix; cette différence atteint la signification statistique ($\chi^2(6)169.2, p > .05$). On observe, notamment, qu'il y a davantage de projets considérés comme *Tout à fait réalisables* dans les premiers choix que dans les deuxième ou troisième choix; à l'inverse, il y a proportionnellement plus de projets évalués comme *Moyennement réalisables* ou *Difficilement réalisables* dans les deuxièmes et troisièmes choix que dans les premiers.

3.5 DEMARCHES REALISEES EN VUE D'UNE INSERTION DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le dossier de demande de mesures de transition, il était demandé aux jeunes combien de stages ils avaient réalisés et combien de postulations ils avaient envoyées. Ces données sont présentées dans le tableau 17.

Tableau 17 : Stages et postulations effectués

	Ensemble des jeunes N (%)	Jeunes en scolarité N (%)	Jeunes hors scolarité N (%)
<i>Nombre de stages</i>			
0	128 (4.5%)	99 (4.3%)	13 (4%)
1 à 2	1205 (42.7%)	1054 (45.7%)	86 (26.5%)
3 à 5	1386 (49.2%)	1104 (47.9%)	191 (58.9%)
6 et plus	101 (3.6%)	47 (2%)	34 (10.5%)
Nombre total	<u>2820 (100%)</u>	<u>2304 (100%)</u>	<u>324 (100%)</u>
Données manquantes	298 (9.5%)	41 (1.7%)	28 (7.9%)
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)
<i>Nombre de postulations</i>			
0	958 (36.1%)	755 (32.8%)	123 (53.5%)
1 à 5	617 (23.2%)	583 (25.3%)	22 (9.6%)
6 à 20	300 (11.3%)	544 (23.6%)	36 (15.6%)
21 et plus	780 (29.4%)	419 (18.2%)	49 (25.6%)
Nombre total	<u>2655 (100%)</u>	<u>2301 (100%)</u>	<u>230 (100%)</u>
Données manquantes	469 (14.8%)	44 (1.9%)	122 (34.6%)
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)

En ce qui concerne le nombre de stages, un peu plus de deux cinquième des jeunes affirment en avoir effectué un ou deux et près de la moitié d'entre eux trois à cinq. La proportion de jeunes n'ayant fait aucun stage (4.5%) ou, au contraire, qui en ont fait six ou plus (3.6%) est relativement faible. Il y a une différence, qui atteint la signification statistique ($\chi^2(3)525.1, p<.05$), entre les deux groupes. Les jeunes en scolarité obligatoire sont proportionnellement plus nombreux à n'avoir réalisé qu'un ou deux stages (45.7% et 26.5% respectivement), alors que leurs camarades hors de la scolarité obligatoire sont proportionnellement plus nombreux à en avoir réalisé trois ou plus (soit, respectivement, $47.9\%+2\%=49.9\%$ et $58.9\%+10.5\%=69.4\%$).

Par rapport au nombre de postulations, plus d'un tiers des jeunes répondent ne pas en avoir faites (36.1%) et un peu plus d'un cinquième d'entre eux (23.2%) en ont rédigé quelques-unes (entre une et cinq). A l'autre extrémité, près d'un tiers déclarent en avoir écrit plus de 20 (29.4%). On observe une différence statistiquement significative ($\chi^2(3)54.4, p<.05$) entre les deux groupes qui tient au fait que les jeunes hors scolarité obligatoire sont à la fois proportionnellement plus nombreux à ne pas avoir postulé (53.5% contre 32.8%) et aussi plus nombreux à avoir fait un grand nombre de postulations (25.6% contre 18.2%) que les jeunes en scolarité obligatoire.

3.6 CHOIX D'UNE MESURE DE TRANSITION

Dans le dossier de demande, chaque jeune devait indiquer la mesure de transition qu'il souhaitait en premier et en deuxième choix. La même information était demandée aux conseillers en orientation des établissements scolaires (COSP). Ces données sont présentées dans les tableaux 18 et 19.

En premier choix, la mesure de transition mentionnée par la plus grande proportion de jeunes est l'OPTI; en comptant les secteurs préprofessionnels, le SAS et l'accueil, on arrive à près de 60% des jeunes concernés par cette réponse. Un peu plus d'un cinquième des jeunes (22.1%) opteraient pour un semestre de motivation (SEMO) et près d'un sixième choisiraient d'effectuer un préapprentissage en école de métiers (7.1%) ou au COFOP (10%). Un nombre très limité de jeunes ne souhaiteraient qu'une mesure à temps partiel (1.2%) ou ne désireraient aucune mesure (0.2%).

Comme premier choix, les jeunes en scolarité obligatoire optent proportionnellement plus souvent pour l'OPTI (près de 65% pour les 3 secteurs de l'OPTI) et, dans une moindre mesure, pour un préapprentissage au COFOP; en revanche, les jeunes hors scolarité obligatoire souhaiteraient proportionnellement plus fréquemment un semestre de motivation (SEMO) (50.5%) ou alors une mesure à temps partiel (5.5%). La différence entre les deux groupes est statistiquement significative ($\chi^2(5)316.1, p>.05$)²⁹.

²⁹ Nous avons regroupé les trois secteurs de l'OPTI (secteurs, SAS, accueil) avant d'appliquer le test statistique du Chi².

Tableau 18 : Mesures de transition choisies par les jeunes

	Ensemble des jeunes N (%)	Jeunes en scolarité N (%)	Jeunes hors scolarité N (%)
<i>Premier choix</i>			
OPTI secteurs	1377 (52.1%)	1240 (58%)	89 (28.6%)
OPTI SAS	168 (6.4%)	152 (7.1%)	6 (1.9%)
OPTI accueil	20 (0.7%)	13 (0.6%)	-
SEMO	585 (22.1%)	339 (15.8%)	157 (50.5%)
Préapprentissage EM	188 (7.1%)	157 (7.3%)	20 (6.4%)
Préapprentissage COFOP	265 (10%)	230 (10.8%)	18 (5.8%)
Mesures à temps partiel	33 (1.2%)	6 (0.3%)	17 (5.5%)
Autres mesures ou rien	7 (0.2%)	2 (0.1%)	4 (1.3%)
Nombre total	<u>2643 (100%)</u>	<u>2139 (100%)</u>	<u>311 (100%)</u>
Données manquantes	475 (15.2%)	206 (8.8%)	41 (11.6%)
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)
<i>Deuxième choix</i>			
OPTI secteurs	349 (24.4%)	312 (25.3%)	14 (10.6%)
OPTI SAS	181 (12.7%)	160 (13%)	13 (9.8%)
OPTI accueil	9 (0.6%)	9 (0.7%)	-
SEMO	469 (32.8%)	436 (35.4%)	39 (29.5%)
Préapprentissage EM	194 (13.6%)	156 (12.7%)	26 (19.7%)
Préapprentissage COFOP	178 (12.4%)	140 (11.4%)	23 (17.4%)
Mesures à temps partiel	40 (2.8%)	11 (1%)	15 (11.4%)
Autres mesures ou rien	10 (0.7%)	8 (0.6%)	2 (1.5%)
Nombre total	<u>1430 (100%)</u>	<u>1232 (100%)</u>	<u>132 (100%)</u>
Données manquantes	1688 (54.1%)	1113 (54.1%)	220 (62.5%)
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)

En deuxième choix, c'est toujours l'OPTI qui est privilégié, mais dans des proportions moindres (environ 38% pour les 3 secteurs); le SEMO, avec presque un tiers des demandes, n'est pas loin. Les préapprentissage en école de métiers ou au COFOP sont demandés par plus de 10% chacun et 40 jeunes envisageraient une mesure à temps partiel. Précisons toutefois que plus de la moitié des jeunes n'ont pas indiqué de deuxième choix (54.1%).

Tout comme pour l'ensemble de la population, les deux groupes de jeunes se distinguent à propos de leurs choix ($\chi^2(5)90.1, p > .05$)³⁰. Les jeunes encore scolarisés à l'école obligatoire privilégient une solution de transition à l'OPTI (39% pour les 3 secteurs) ou au SEMO (35.4%), alors que les jeunes ayant quitté l'école obligatoire se verraient plutôt en préapprentissage (37% pour une mesure au COFOP ou en école de métiers) ou dans une mesure à temps partiel (11.4%).

On voit donc qu'entre leur premier et leur deuxième choix, l'intérêt des jeunes pour l'OPTI diminue fortement (il passe de 60% à 38%), alors que des solutions telles que le SEMO ou

³⁰ Nous avons regroupé les trois secteurs de l'OPTI (secteurs, SAS, accueil) avant d'appliquer le test statistique du Chi².

les préapprentissage retiennent davantage leur attention. Cette évolution est statistiquement significative ($\chi^2(7)314.7, p>.05$).

Tableau 19 : Mesures de transition préconisées par les COSP

	Ensemble des jeunes N (%)	Jeunes en scolarité N (%)	Jeunes hors scolarité N (%)
<i>Premier choix</i>			
OPTI secteurs	1355 (54.3%)	1231 (59.6%)	101 (35.4%)
OPTI SAS	221 (8.9%)	199 (9.6%)	8 (2.8%)
OPTI accueil	18 (0.7%)	12 (0.6%)	-
SEMO	418 (16.8%)	219 (10.6%)	125 (43.8%)
Préapprentissage EM	173 (6.9%)	154 (7.5%)	12 (4.2%)
Préapprentissage COFOP	257 (10.3%)	230 (11.1%)	17 (6%)
Mesures à temps partiel	43 (1.7%)	15 (0.7%)	20 (7%)
Autres mesures ou rien	9 (0.4%)	5 (0.2%)	2 (0.7%)
Nombre total	<u>2494 (100%)</u>	<u>2065 (100%)</u>	<u>285 (100%)</u>
Données manquantes	624 (20%)	280 (12%)	67 (19.0)
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)
<i>Deuxième choix</i>			
OPTI secteurs	1140 (52.6%)	1064 (55.7%)	52 (31.5%)
OPTI SAS	188 (8.7%)	177 (9.3%)	6 (3.6%)
OPTI accueil	9 (0.4%)	7 (0.4%)	-
SEMO	445 (20.5%)	375 (19.6%)	48 (29.1%)
Préapprentissage EM	97 (4.5%)	85 (4.4%)	9 (5.4%)
Préapprentissage COFOP	178 (8.2%)	165 (8.6%)	8 (4.8%)
Mesures à temps partiel	106 (4.9%)	37 (1.9%)	42 (25.4%)
Autres mesures ou rien	2 (0.1%)	2 (0.1%)	-
Nombre total	<u>2165(100%)</u>	<u>1911 (100%)</u>	<u>165 (100%)</u>
Données manquantes	953 (30.6%)	434 (18.5)	187 (53.1%)
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)

Chez les COSP (tableau 19), on observe globalement un premier choix qui s'effectue principalement en faveur de l'OPTI, (63.9% en comptant l'OPTI secteurs, SAS et accueil). Viennent ensuite, mais dans des proportions nettement moindres, des mesures comme le SEMO ou le préapprentissage au COFOP (16.8% et 10.3% respectivement). Le choix des COSP est différent selon que le jeune poursuit encore sa scolarité obligatoire ou non. Pour les premiers, c'est une mesure de transition à l'OPTI qui est privilégiée (69.8%), alors que les autres mesures sont moins prises en considération; pour les jeunes en dehors de l'école obligatoire, le SEMO est davantage envisagé (43.8%) que l'OPTI (38.2%), les autres mesures ne concernant qu'une faible proportion de jeunes. Cette différence atteint la signification statistique ($\chi^2(5)305.4, p>.05$)³¹.

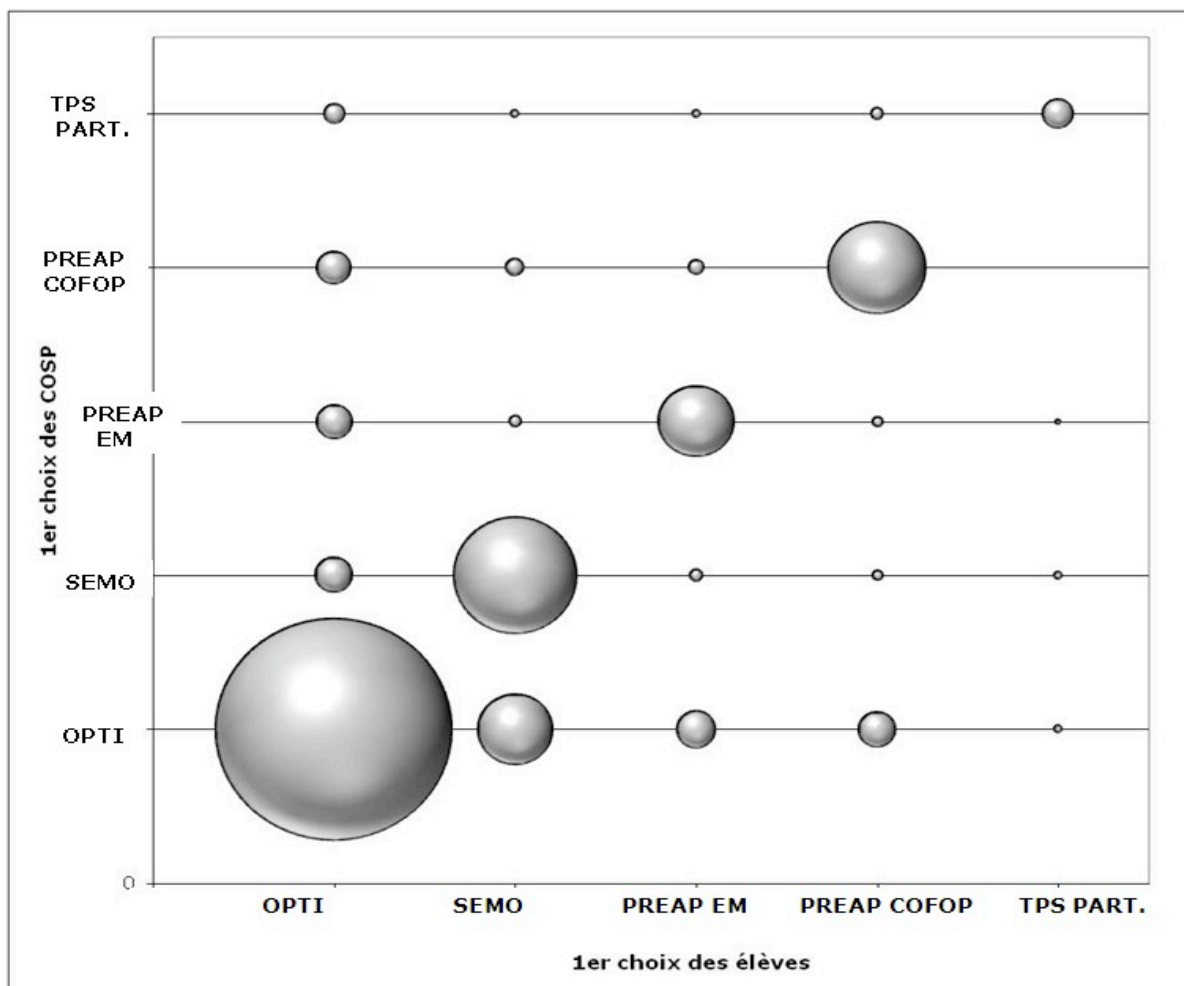
Le deuxième choix effectué par les COSP suit *grosso modo* le même schéma avec, globalement, une préférence pour une mesure à l'OPTI (61.7%). On notera toutefois

³¹ Nous avons regroupé les trois secteurs de l'OPTI (secteurs, SAS, accueil) avant d'appliquer le test statistique du Chi².

davantage de mentions du SEMO (20.5%). La différence observée précédemment entre les choix effectués par le COSP pour les jeunes à l'école obligatoire et ceux en dehors de l'école persiste. Pour ces derniers, on observe que le recours à des mesures telles que le SEMO (29.1%) ou des mesures à temps partiel augmentent en importance (25.4%)³².

Nous avons ensuite examiné le degré de convergence — ou divergence — qui existait entre les choix opérés par les jeunes et les COSP en matière de mesures de transition. Le résultat de cette opération est présenté dans la figure 1 ainsi que dans le tableau 20.

Figure 1 : Convergences et divergences entre les choix des jeunes et des COSP



La figure 1, qui croise les premiers choix des élèves (en abscisse) et des COSP (en ordonnée), propose une représentation sous forme de bulles de la fréquence des réponses croisées obtenues. Les choix convergents se situent sur la diagonale alors que tous les autres croisements représentent des divergences. L'observation de la taille des bulles indique que la proportion de choix convergents est plus grande que celle des choix divergents. Cela semble particulièrement vrai dans le cas de l'OPTI et des préapprentissage au COFOP. Dans le cas du SEMO, on peut relever une proportion plus importante de choix divergents. Ce lien positif entre les réponses des uns et des autres atteint la signification statistique ($\chi^2(36)5236.9, p<.05$).

³² Nous n'avons pas pu appliquer le test statistique du χ^2 sur ces données à cause des trop faibles effectifs présents dans certaines modalités.

Le tableau 20 présente les mêmes observations mais sous la forme de pourcentages, et en distinguant trois groupes : l'ensemble des jeunes, les jeunes en scolarité obligatoire et les jeunes hors scolarité. Tout comme sur la figure 1, on y observe que le degré de convergence est le plus grand lorsque les jeunes choisissent l'OPTI, un préapprentissage au COFOP ou une mesure à temps partiel. Dans ces cas, 81 à 83% des COSP effectuent le même choix que les jeunes; à l'inverse, cela signifie que 17 à 19% des COSP préconiseraient une autre mesure que celle envisagée par les jeunes, en l'occurrence, l'OPTI plutôt qu'un préapprentissage au COFOP ou encore l'OPTI ou le SEMO à la place d'une mesure à temps partiel. Le degré de convergence baisse lorsque les jeunes optent pour le SEMO ou un préapprentissage en école de métiers (de 67 à 71%) : pour un quart des jeunes ayant choisi le SEMO, les COSP verraient plutôt l'OPTI; il en va de même pour près d'un cinquième des jeunes souhaitant entreprendre un préapprentissage en école de métiers.

Tableau 20 : Convergence entre les choix des jeunes et des COSP

	Les COSP choisissent	
	Même choix	Autre choix
Choix de l'ensemble des jeunes		
OPTI	83.1%	9.8% autre
Mesures à temps partiel	81.5%	7.4% OPTI; 7.4% SEMO
Préapprentissage au COFOP	81.4%	12.8% OPTI
Préapprentissage en EM	70.9%	19.8% OPTI; 3.3% préappr. COFOP
SEMO	67.2%	25.3% OPTI; 4.1 autre
Choix des jeunes en scolarité obl.		
OPTI	82.7%	10.3% autre
Préapprentissage au COFOP	81.7%	14.4% OPTI
Mesures à temps partiel	75%	25% OPTI
Préapprentissage en EM	74.2%	18.7% OPTI; 3.9% préappr. COFOP
SEMO	55%	34.7% OPTI; 6.3% autre
Choix des jeunes hors scolarité		
Mesures à temps partiel	86.7%	13.3% SEMO
OPTI	86.4%	4.9% autre; 3.7% préappr. EM
SEMO	82%	14.1% OPTI
Préapprentissage au COFOP	76.5%	17.6% mesures tps par.; 5.9% SEMO
Préapprentissage en EM	44.4%	33.3% OPTI; 16.7% SEMO; 5.6% mes. tps par.

Les mêmes constats peuvent être réalisés lorsque l'on considère séparément les jeunes encore à l'école obligatoire ($\chi^2(30)3631.4, p<.05$) et ceux hors scolarité ($\chi^2(36)544.3, p<.05$) (tableau 19). Chez les premiers, le degré de convergence entre leurs choix et ceux des COSP est le plus grand pour le préapprentissage au COFOP et l'OPTI (81 à 82%), puis pour le préapprentissage en école de métiers et la mesure à temps partiel (74 à 75%). Pour le SEMO, le choix du COSP ne correspond à celui du jeune que dans 55% des cas.

Lorsque qu'il y a divergence entre le choix opéré par les COSP et les jeunes, et cela quel que soit le choix de ces derniers (préapprentissage au COFOP, mesure à temps partiel, préapprentissage en école de métiers ou SEMO), elle s'explique par le fait que les COSP tendraient à privilégier l'OPTI. Ce phénomène est encore plus marqué lorsque les jeunes

souhaitent un SEMO. Enfin, on remarque que, quand les jeunes choisissent l'OPTI, et qu'ils sont par ailleurs inscrits au RAC ou au gymnase (ou qu'ils veulent redoubler), les COSP tendent à n'indiquer aucune mesure (catégorie « autre »).

En ce qui concerne les jeunes hors scolarité, la convergence est importante pour l'OPTI, le SEMO et les mesures à temps partiel (82 à 86%); elle est un peu moins importante pour le préapprentissage au COFOP (76%) et baisse pour le préapprentissage en école de métiers (44%). Lorsque nous nous focalisons sur les divergences, nous observons que les alternatives au choix des jeunes proposées par les COSP offrent davantage de variété puisque sont citées des mesures telles que le SEMO, l'OPTI, les mesures à temps partiel, etc.

3.7 AVIS DU CONSEIL DE CLASSE

Dans le dossier envoyé par le jeune, il était aussi demandé au conseil de classe de se prononcer sur les résultats scolaires et les difficultés de leur élève, et de préciser les objectifs que pourrait viser une mesure de transition. Ces résultats, présentés dans le tableau 21, comportent toutefois un nombre important de données manquantes, cela particulièrement pour les jeunes qui ont quitté la scolarité obligatoire. Les comparaisons effectuées entre les deux groupes de jeunes ne sont, pour cette raison, qu'indicatives.

Tableau 21 : Evaluation du conseil de classe

	Ensemble des jeunes N (%)	Jeunes en scolarité N (%)	Jeunes hors scolarité N (%)
<i>Evolution résultats scolaires</i>			
Résultats stables	1454 (66%)	1390 (66.4%)	64 (59.3%)
Résultats en progression	441 (20%)	409 (19.5%)	32 (29.6%)
Décrochage	307 (13.9%)	295 (14.1%)	12 (11.1%)
Nombre total	<u>2202 (100%)</u>	<u>2094 (100%)</u>	<u>108 (100%)</u>
Données manquantes	916 (29.4%)	251 (10.7%)	244 (69.3%)
TOTAL	3118 (100%)	2345 (100%)	352 (100%)
<i>Objectifs de la mesure</i>			
Améliorer niveau scolaire *	1800 (81.7%) ¹	1697 (81%) ²	103 (95.4%) ³
Améliorer choix professionnel	20 (0.9%) ¹	20 (1%) ²	-
Améliorer comportement *	758 (34.4%) ¹	701 (33.5%) ²	57 (52.8%) ³
<i>Encadrement particulier</i>			
Manque de travail à domicile *	816 (37.1%) ¹	788 (37.6%) ²	28 (25.9%) ³
Difficultés d'apprentissage	104 (4.7%) ¹	103 (4.9%) ²	1 (0.9%) ³
Problèmes comportementaux	270 (12.3%) ¹	261 (12.5%) ²	9 (8.3%) ³
Absentéisme fréquent	21 (1%) ¹	21 (1%) ²	-

¹ Le pourcentage est calculé sur un total de 2202 ² Le pourcentage est calculé sur un total de 2094 ³ Le pourcentage est calculé sur un total de 108. * Différence qui atteint la signification statistique entre les jeunes des deux groupes

Dans leur appréciation globale des résultats de leurs élèves durant les trois derniers mois, les conseils de classe considèrent qu'ils sont stables dans deux tiers des cas (66%) et en progression pour un cinquième des jeunes (20%); le décrochage concerne néanmoins un

septième des jeunes (13.9%, soit 307 jeunes au total). On observe, à titre indicatif, que les jeunes en scolarité obligatoire sont proportionnellement plus nombreux à présenter des résultats stables ou à décrocher, alors que leurs camarades hors scolarité obligatoire sont davantage en progression par rapport à leurs résultats scolaires ($\text{Chi}^2(2)6.6, p>.05$).

L'objectif le plus fréquemment assigné à la mesure de transition concerne l'amélioration du niveau scolaire (81.7% des jeunes) et, dans une moindre mesure, l'amélioration des compétences sociales et du comportement (34.4%). Ainsi, à ce stade, la question du choix professionnel n'apparaît pas comme problématique pour les enseignants. Les deux objectifs relatifs au niveau scolaire et au comportement sont davantage évoqués, proportionnellement, pour les jeunes hors scolarité obligatoire que pour leurs camarades encore scolarisés (respectivement $\text{Chi}^2(1)20, p>.05$ et $\text{Chi}^2(1)16.9, p>.05$).

Selon le conseil de classe, un encadrement particulier devrait être prévu surtout pour pallier un manque de travail régulier à domicile (37.1% des jeunes) ou, dans une moindre mesure, pour améliorer les problèmes comportementaux (12.3%). Ces deux points concernent davantage les jeunes en scolarité obligatoire que ceux de l'autre groupe (respectivement $\text{Chi}^2(1)7.1, p>.05$ et $\text{Chi}^2(1)3.7, p>.1$).

Principales observations

En 2010, 3118 jeunes ont adressé, aux *guichets de la T1*, une demande de mesures de transition. Ils présentaient les caractéristiques suivantes :

- Il y a une proportion quasi équivalente de filles et de garçons (48.4 et 51.6%), un peu plus de la moitié sont de nationalité suisse (53.5%), la majorité ont entre 15 et 17 ans (89.3%); 2% des jeunes bénéficient d'un suivi AI et 11% d'un suivi autre.
- 56.7% des jeunes ont suivi une scolarité en VSO, 31.6% en VSG, 8.7% ont bénéficié d'un dispositif de pédagogie compensatoire et 4.8% viennent du raccordement 1. 73.6% ont obtenu un certificat de fin de scolarité, 15% une attestation et 5.6% une certification de l'OPTI.
- 50.7% des jeunes souhaiteraient entreprendre un apprentissage ou un préapprentissage, 15.4% ont plusieurs projets de formation en vue et 15.1% n'ont pas de projet; 5.7% aimeraient aller au raccordement, 4.5% au gymnase et 3.7% dans une mesure de transition.
- 43.5% des jeunes indiquent un intérêt pour un métier, 31% pour deux et 25.5% pour trois; les métiers évoqués correspondent dans 93.8% au CFC. Mais les niveaux de formation des métiers mentionnés en deuxième ou troisième choix sont, globalement, ou supérieurs ou inférieurs à ceux évoqués en premier choix.
- 36.3% des projets de formation sont considérés comme *Tout à fait réalisables* par les COSP, 48.8% comme *Moyennement réalisables* et 14.7% comme *Difficilement réalisables*. Les projets des deuxièmes et troisièmes choix sont, dans leur ensemble, considérés comme moins réalisables.
- 95.5% des jeunes avaient déjà effectué un stage et 63.9% avaient envoyé des lettres de postulation.
- La mesure de transition privilégiée par les jeunes, tout comme par les COSP, est l'OPTI (65 et 63.9%); puis on trouve le SEMO (22.1 et 16.8%) et les préapprentissages (17.1% et 17.2%). En deuxième choix, l'OPTI reste la mesure la plus demandée (38 et 61.7%), mais l'intérêt pour le SEMO augmente (32.8 et 20.5%). La concordance entre les choix des jeunes et des COSP est importante, même si ces derniers tendent à privilégier une mesure de transition à l'OPTI.

- Selon les conseils de classe, 66% des jeunes présentent des résultats stables, 20% sont en progression, alors que 13.9% décrochent. L'objectif principal d'une mesure de transition devrait être l'amélioration du niveau scolaire (81.7% des jeunes) ou l'amélioration du comportement (34.4%). Pour 37.1% des jeunes, le conseil de classe est également sensible au fait qu'il faudrait pouvoir agir sur le manque de travail à domicile.

Nous avons distingué deux groupes de jeunes selon qu'ils étaient encore scolarisés à l'école obligatoire ou non. Compte tenu de cette distinction, nous observons que :

- Parmi les jeunes en scolarité obligatoire, 51.3% sont des garçons entre 16 et 17 ans, scolarisés principalement en VSO (55.9%) ou VSG (34.7%), et ayant obtenu leur certificat de fin de scolarité (78%) ou une attestation (16.1%). Leur engagement en vue d'une insertion dans la formation professionnelle est moindre que celle de leurs camarades ayant quitté l'école obligatoire, et ils sont d'ailleurs proportionnellement plus nombreux à projeter une entrée au gymnase (5.6%) ou au raccordement (7.3%). L'OPTI est la solution de transition qu'ils privilégient avant tout (65.7%).
- Les jeunes ayant quitté l'école obligatoire sont globalement un peu plus jeunes; il y a 52.8% de filles et une proportion plus grande de jeunes au bénéfice d'un suivi ou d'une mesure AI que dans l'autre groupe. 40.5% des jeunes ont déjà effectué une année de transition, alors qu'on ne connaît pas exactement les activités menées à la sortie de l'école par un nombre non négligeable d'entre eux. Les projets de formation sont davantage centrés sur l'apprentissage (64.4%) ou la mesure de transition (7.7%). Le SEMO est d'ailleurs la mesure de transition privilégiée (50.5%). Ils ont un plus grand nombre de métiers en vue et ont réalisé plus de stages; mais ils sont aussi plus nombreux à ne pas avoir postulé du tout ou, au contraire, avoir effectué un grand nombre de postulations.

4 LES BENEFICIAIRES DU CASE MANAGEMENT

Pour mieux cerner le dispositif de *Case management pour la formation professionnelle* du canton de Vaud, il a été demandé aux professionnels des *guichets de la T1* de documenter un certain nombre de cas qu'ils considèrent comme représentatifs de leur travail. Au total, 69 cas ont été documentés (tableau 21), soit 15 par guichet, sauf pour celui de la région ouest dont le bassin de recrutement est plus restreint. Il a été demandé un nombre équivalent de cas pour chaque type de prestation, à savoir :

- La prestation *C-BO* qui propose un bilan d'orientation approfondi; elle se déroule au Centre de bilan et elle propose des tests d'aptitudes, d'intérêts et de personnalité, ainsi que, au besoin, un stage d'observation.
- La prestation *Start'Up* qui consiste en un suivi particulier de type coaching permettant d'élaborer un projet de formation et le mettre en œuvre.
- La prestation *Case management*.

La répartition des situations en fonctions des prestations et des guichets se trouve dans le tableau 22. On relèvera qu'il y a une situation *Start'Up* supplémentaire par rapport à ce qui était attendu (N=24), et une situation *Case management* en moins (22).

Tableau 22: Nombre de cas documentés par région et selon le type de prise en charge

	Total	Type de prise en charge		
		<i>C-BO</i>	<i>Case management</i>	<i>Start'Up</i>
Guichet Est	15	5	5	5
Guichet Lausanne	15	5	5	5
Guichet Nord	15	5	5	5
Guichet Ouest	9	3	2	4
Guichet Venoge	15	5	5	5
Total	69	23	22	24

Dans la suite de ce chapitre, nous avons examiné les caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, nationalité) et le parcours scolaire et de formation des jeunes. En ce qui concerne ce dernier point, nous avons distingué les écoliers en cours de scolarité, les écoliers ayant interrompu leur scolarité dans l'année scolaire en cours, et l'ensemble des autres situations. Pour chaque variable, nous indiquons les fréquences et les pourcentages (qui ne sont qu'indicatifs en raison du nombre limité de situations); ce dernier est calculé sur 69 pour la colonne *Total*, sur 23 pour la colonne *C-BO*, sur 22 pour la colonne *Case management* et 24 la colonne *Start'Up*.

4.1 CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET PARCOURS SCOLAIRE

Nous nous intéressons tout d'abord au sexe, à la nationalité et à la situation sur le plan de la formation des jeunes fréquentant les *guichets T1* (tableau 23).

L'âge moyen (calculé pour l'année 2010) se situe à 18 ans pour les 69 cas. Cette moyenne est un peu plus élevée dans les suivis *C-BO*, un peu plus basse dans les suivis *Start'Up* (17.2 ans) et *Case management* (15.9 ans).

Tableau 23 : Caractéristiques sociodémographiques et parcours scolaire

	Total	Type de prise en charge		
		<i>C-BO</i>	<i>Case management</i>	<i>Start'Up</i>
Age moyen en 2010	18.1	19.5	15.9	17.2
<i>Sexe</i>				
Masculin	43 (62.3%)	14 (60.9%)	17 (77.3%)	12 (50%)
Féminin	26 (37.7%)	9 (38.1%)	5 (22.7%)	12 (50%)
<i>Nationalité</i>				
Suisse	36 (52.2%)	13 (56.5%)	12 (54.5%)	11 (45.8%)
Etrangère	31 (44.9%)	10 (43.5%)	9 (40.9%)	12 (50%)
Pas d'information	2 (2.9%)	-	1 (4.5%)	1 (4.2%)
<i>Situation</i>				
En scolarité oblig.	15 (21.7%)	3 (13%)	3 (13.6%)	9 (37.5%)
En transition	16 (23.2%)	4 (17.4%)	6 (27.3%)	5 (20.8%)
Jobs	4 (5.8%)	3 (13%)	1 (4.5%)	-
Autre situation	29 (42%)	9 (39.1%)	10 (45.5%)	10 (41.6%)
Pas d'information	5 (7.2%)	3 (13%)	2 (9.1%)	-

Ces pourcentages ne sont qu'indicatifs

Il y a globalement davantage de jeunes de sexe masculin (62.3%) que féminin (37.7%). Cette majorité de garçons se retrouve dans les suivis *C-BO* et *Case management*, alors que l'on observe une proportion équivalente de filles et garçons dans les suivis *Start'Up*.

En ce qui concerne la situation sur le plan de la formation, on constate qu'un peu plus d'un cinquième des jeunes sont des écoliers ou écolières (21.7%); on a une proportion identique de jeunes au bénéfice d'une prestation de transition (préapprentissage, SEMO, OPTI, mais aussi « au pair » ou en stage) (23.2%). Quelques-uns exercent une activité professionnelle sous la forme de jobs (5.8%), mais la majorité sont dans une situation autre (42%) (par exemple, rupture d'apprentissage, chômage, ou simplement sans activité).

D'ailleurs, quel que soit le type de prise en charge, la majorité des jeunes sont dans une situation autre. L'élément qui distingue ces trois groupes concerne la proportion d'écoliers, qui est plus importante chez les bénéficiaires de la prestation *Start'up* (37.5%) par rapport aux deux autres types de prise en charge (13 et 13.6% respectivement).

4.2 PROBLEMATIQUES PRESENTES CHEZ LES JEUNES

Dans la suite des analyses, nous avons analysé les problématiques détectées chez ces jeunes (tableau 24). Il y a six grandes catégories³³ de problématiques : celles qui

³³ La dénomination de ces catégories et de leurs modalités a été fixée par l'OFFT.

concernent la personnalité (par exemple la motivation, le comportement social, les problèmes de dépendance), la famille (événement de vie critique, situation matérielle), l'environnement social (amitié et liaisons), la culture (migration, intégration), l'école et la formation (défaut de concentration, peur des examens, découverte professionnelle), l'activité professionnelle (chômage, atteinte à la santé).

Tableau 24 : Type de problématiques présentes chez les jeunes (plusieurs sont possibles)

	Total	Type de prise en charge		
		<i>C-BO</i>	<i>Case management</i>	<i>Start'Up</i>
<i>Problématiques</i>				
Personnalité	43 (62.3%)	10 (43.5%)	18 (81.8%)	15 (62.5%)
Familiale	39 (56.5%)	9 (39.1%)	15 (68.2%)	15 (62.5%)
Culturelle	25 (36.2%)	8 (34.8%)	8 (36.4%)	7 (29.2%)
Sociale	16 (23.2%)	3 (13%)	7 (31.8%)	7 (29.2%)
Ecole et formation	50 (72.5%)	14 (60.9%)	16 (72.7%)	20 (83.3%)
Activité professionnelle	11 (15.9%)	6 (26.1%)	2 (9.1%)	4 (16.7%)

Ces pourcentages ne sont qu'indicatifs

Les trois problématiques les plus présentes chez les jeunes sont celles qui touchent à l'école et la formation (72.5% des jeunes), la personnalité (62.3%) et la famille (56.5%). Les problématiques de la sphère culturelle, bien que présentes dans des proportions moindres, concernent néanmoins plus d'un tiers des jeunes. Au final, s'il existe quelques jeunes pour lesquels aucun problème n'est signalé, force est de constater que, pour la plupart d'entre eux, il y a conjonction de problèmes liés à ces différentes sphères.

On peut noter la présence plus ou moins marquée de certaines problématiques chez les jeunes selon le type de prise en charge. Pour les jeunes bénéficiant d'une mesure *C-BO*, on observe une fréquence un peu plus importante de problématiques liées à la sphère professionnelle, alors que d'autres problématiques semblent moins présentes (personnalité, famille, social, école et formation). Sont signalées, chez les jeunes au bénéfice d'une prise en charge de type *Case management*, davantage de problématiques touchant à la personnalité, à la famille et à la sphère sociale, alors que la sphère professionnelle est moins touchée. Enfin, les problématiques relatives à l'école et à la formation ainsi que, dans une proportion moindre, celles liées à la famille et à la sphère sociale, sont plus fréquentes chez les jeunes *Start'Up*; les problématiques culturelles seraient un peu moins présentes chez eux.

4.3 SIGNALEMENT AUX GUICHETS T1 ET AUTRES STRUCTURES IMPLIQUEES

Nous examinons maintenant par quel biais le jeune a été signalé aux *guichets de la T1* et quelles institutions sont impliquées, ou ont déjà été impliquées, auprès du jeune pour lui offrir du soutien (tableau 25).

Les sources de signalement sont multiples. Un quart des jeunes (26.1%) sont signalés par une structure « d'aide » (SPJ, AEMO, Services sociaux, etc.); dans un tiers des cas, le signalement se fait par le jeune lui-même (21.7%) ou par un proche (10.1%). Dans une proportion moindre, le signal vient des services d'orientation (11.6%) ou des structures de transition et du chômage (7.2%).

Les jeunes bénéficiant d'une mesure C-BO se distinguent de leurs camarades par le fait que le signalement provient plus fréquemment d'une structure de *soutien/aide* ou d'une structure de *transition/formation*, ou alors ils se présentent eux-mêmes au guichet. Les jeunes pris en charge dans le cadre du *Case management* sont plus souvent signalés par un proche, et moins souvent par eux-mêmes, alors que le signalement des jeunes *Start'Up* se fait davantage par une institution de formation ou par les services de l'orientation.

Pour 8 jeunes sur 10, on observe qu'au moins une structure est intervenue ou intervient pour lui apporter de l'aide. Dans quelques cas, peu nombreux (5.8%), quatre structures ou plus sont impliquées; c'est le cas par exemple d'une jeune fille de 16 ans, d'origine étrangère, pour laquelle se sont mobilisés l'école obligatoire, les services de psychologie/psychiatrie, le SPJ, un foyer d'accueil et un service d'orientation professionnelle.

Tableau 25 : Signalement aux guichets T1 et nombre de structures impliquées auprès des jeunes

	Total	Type de prise en charge		
		C-BO	Case management	Start'Up
<i>Signalement</i> ³⁴				
Par lui-même	15 (21.7%)	7 (30.4%)	2 (9.1%)	6 (25%)
Par un proche	7 (10.1%)	-	6 (27.1%)	1 (4.2%)
Institutions de formation	6 (8.7%)	1 (4.3%)	1 (4.5%)	4 (16.7%)
Services d'orientation	8 (11.6%)	-	-	8 (33.3%)
Struct. soutien/aide	18 (26.1%)	9 (39.1%)	7 (31.8%)	2 (8.3%)
Struct. transition/chômage	5 (7.2%)	3 (13.0%)	2 (9.1%)	-
Autre	3 (4.3%)	1 (4.3%)	-	2 (8.3%)
<i>Institutions impliquées</i>				
Aucune ou NSP	14 (20.3%)	6 (26.1%)	4 (18.2%)	4 (16.7%)
Une	29 (42.0%)	11 (47.8%)	6 (27.1%)	12 (50%)
Deux ou plus	26 (37.7%)	6 (26.1%)	12 (54.5%)	8 (33.3%)

Ces pourcentages ne sont qu'indicatifs

Il est difficile de distinguer des spécificités de certains jeunes selon la prestation dont ils bénéficient. Néanmoins, nous pouvons noter, pour plus de la moitié des jeunes du groupe *Case management*, l'intervention de plusieurs institutions (deux ou trois, voire plus encore).

³⁴ Il manque l'information pour 7 cas (10.1%), soit 2 cas pour la prise en charge C-BO (8.6%), 4 cas pour le Case management (18.2%) et 1 cas pour Start'up (4.2%). On fera attention au fait que les pourcentages sont calculés sur 69 situations pour la colonne Total, 23 pour C-BO, 22 pour Case management et 24 pour Start'up.

Principales observations

Les 69 situations emblématiques de jeunes pris en charge dans le cadre des prestations offertes par les *guichets T1* observées dans ce chapitre nous permettent de mettre en évidence les caractéristiques suivantes pour cette population :

- Les garçons y sont plus nombreux que les filles (62.3 et 37.7%) et un peu plus de la moitié des jeunes sont de nationalité suisse (52.2%); l'âge moyen est de 18 ans.
- 21.7% des jeunes sont écoliers, 23.2% sont au bénéfice de mesures de transition et 5.8% ont un job; près de 50% des jeunes sont dans une situation autre, ce qui signifie la plupart du temps qu'ils sont sans activité.
- Les problématiques les plus fréquemment relevées concernent l'école (pour 72.5% des jeunes), la personnalité (62.3%) ou la famille (56.5%).
- Le signalement des jeunes vient d'une structure de soutien ou aide (26.1%), du jeune lui-même (21.7%), des proches (10.1%) ou d'un service de l'orientation (11.6%).

Nous avons distingué les jeunes selon le type de prestation dont ils bénéficiaient et avons esquissé un portrait de ces groupes de jeunes :

- Situations de jeunes *C-BO* : ce sont les plus âgés, avec un parcours scolaire plus chaotique que la moyenne, davantage de problématiques liées à la sphère professionnelle. Ils sont plus souvent les acteurs de leur signalement, ou alors celui-ci vient d'une structure d'aide ou soutien.
- Situations de jeunes *Case management* : ce sont les plus jeunes, avec une proportion de garçons plus importante. Les parcours scolaires y sont plus chaotiques que la moyenne et les problématiques en lien avec la personnalité, la famille ou la situation sociale plus fréquentes. Le signalement est plus souvent effectué par les proches.
- Situations de jeunes *Start'up* : ils sont un peu plus jeunes que la moyenne, avec une proportion de filles et de jeunes d'origine étrangère plus importante. Il y a davantage d'écoliers et les problématiques en lien avec la sphère scolaire (et formation) sont plus présentes. Les signalements proviennent plus souvent des institutions de formation ou des services de l'orientation.

5 CONCLUSION ET SUITE DU MANDAT

5.1 AMPLEUR ET FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Au travers des observations présentées dans ce rapport, nous avons pu constater que le projet vaudois de *Case management pour la formation professionnelle* (CM-FP) se caractérisait par son ambition. En effet, il ne s'agit pas seulement d'assurer le repérage précoce et le suivi d'une certaine catégorie de jeunes particulièrement à risques du point de vue de leur insertion dans la formation professionnelle, comme cela était demandé par l'OFFT et envisagé dans le concept vaudois présenté en 2008. Mais il s'agit plus généralement de gérer l'ensemble de la population des jeunes passant par une mesure de transition et, par extension, d'offrir la vision la plus large possible de la transition dans le canton. Le constat d'un écart de cette ampleur entre le concept initial présenté à l'OFFT et le dispositif effectivement mis en place est en soi intéressant, car il traduit une évolution importante de l'appréhension de la problématique dans le canton. Rappelons que les aspects politiques, administratifs et opérationnels du dispositif ont été discutés au sein de différents groupes (le COPIL, la *Direction interservices de la transition T1*, l'*Unité T1*, la *Commission consultative de la transition T1*) mettant en relation des personnes issues de départements, de services, et plus généralement d'organismes (du public ou du privé) différents. Par conséquent, le dispositif mis en œuvre devrait être le résultat concerté de l'articulation des niveaux politiques, administratifs et opérationnels.

Dans le canton de Vaud, les organismes (publics ou privés) actifs dans le cadre de la problématique de la transition (et, par extension, le nombre de professionnels impliqués) et offrant des prestations de soutien aux jeunes sont nombreux. Nous en avons en effet recensé plus de quinze, sans compter les entreprises et les écoles privées et sans distinguer les écoles professionnelles. Nous avons aussi décrit pas loin de quarante prestations dispensées par ces organismes. La nouveauté apportée par le dispositif de CM-FP a été d'intégrer une nouvelle structure dans « l'arène » de la transition, les *guichets T1*, avec ses acteurs centraux, les *coordinateurs case managers* (C-CM). Mêmes récents, les *guichets T1* occupent une position centrale dans cette arène puisqu'ils constituent pour les jeunes la porte d'entrée unique dans le dispositif. On relèvera aussi la centralité de l'activité du C-CM³⁵ au travers de ses tâches de gestion des dossiers de demande de mesure de transition, de coordinateur régional et d'observateur de la T1.

Les avantages du dispositif tel qu'il a été mis en œuvre, c'est-à-dire dépassant les visées de l'OFFT, sont multiples, *a priori*. Premièrement, dès lors qu'il est le résultat de la coordination entre plusieurs départements, services ou organismes, on peut supposer que l'ensemble des personnes impliquées par le dispositif parviennent à travailler de concert sans souci d'entraves, malentendus, freins, etc. On peut néanmoins se demander comment la coordination entre départements et services au niveau de la direction, qui nous paraît être un élément très important du dispositif, se poursuit une fois celui-ci mis en place. Il nous semble qu'un des critères de bon fonctionnement à ce niveau serait l'existence d'échanges nourris entre les professionnels du terrain et la direction, cela afin de faciliter la prise en compte et la résolution des besoins et des problèmes qui constituent le quotidien des professionnels du terrain.

³⁵ On précisera que l'activité des C-CM se réalise en collaboration avec les autres professionnels travaillant au sein des *guichets T1*.

Un deuxième avantage, lié au guichet unique qui centralise les demandes de mesures de transition, est de simplifier les processus d'entrée (et de circulation) dans le dispositif pour les jeunes et leur famille qui savent désormais à qui s'adresser. Toutefois, on peut se demander si les jeunes (ou leurs parents) se plient à cette démarche et si, plus généralement, la solution d'une voie d'entrée unique est vraiment une bonne solution. On peut aussi se questionner sur la manière dont l'activité d'analyse de la demande et d'attribution de mesures, auparavant assumée par les prestataires déjà en place, a été accueillie par ces prestataires, et aussi comment elle est vue, à l'interne, par les professionnels des *guichets T1*.

Un troisième avantage tient au redimensionnement de l'arène de la transition opéré par le nouveau dispositif qui permet, à nos yeux, de conférer une plus grande visibilité à l'ensemble des prestataires et professionnels œuvrant dans le cadre de la transition T1. En effet, la mise en relation des organismes et professionnels de la transition T1 institutionnalise des activités essentielles telles que la collaboration, la coordination et la communication, activités qui étaient auparavant davantage considérées comme relevant du domaine de l'implicite. C'est là une indéniable richesse du dispositif, mais qui comporte également des risques liés notamment au fait que ces organismes présentent des différences du point de vue de leur fonctionnement, de leur identité, de leurs missions et valeurs, de leur ancienneté, de leur distance par rapport à l'Etat, etc. Il peut de ce fait survenir des désaccords (par exemple sur la définition de la manière dont une prestation doit être mise en œuvre) dont une des conséquences serait d'engager ces prestataires dans un jeu de repositionnement réciproque, reléguant ainsi le jeune et ses besoins en périphérie de l'arène.

Le quatrième et dernier avantage que nous relevons concerne l'ambition d'éviter que les jeunes ne s'égarer dans le système de la formation (éviter les « trappes » du système). Outre l'avantage déjà mentionné d'une structure identifiée fonctionnant comme porte d'entrée de la transition, on relèvera aussi l'utilité de professionnels tels que les C-CM pour orienter et suivre les jeunes dans la complexité de cette arène. La question du suivi des jeunes, nouveauté amenée par le dispositif, est particulièrement intéressante et on peut se demander dans quelle mesure ce suivi peut être réalisé et s'il apporte une réelle plus-value dans le parcours du jeune vers l'insertion dans les formations du secondaire II.

5.2 HETEROGENEITE DES JEUNES, MESURES DISPONIBLES

Dans ce rapport, nous avons cherché à mettre en avant les caractéristiques des jeunes pris en charge, d'une manière ou d'une autre, par les *guichets de la T1*. On a ainsi pu se rendre compte qu'une certaine hétérogénéité existait parmi ces jeunes, certains groupes paraissant plus à risques, du point de vue de l'insertion, que d'autres. Sont en effet présentes, à des degrés divers, des problématiques scolaires (filière à exigences minimales, absence de certificat de fin de scolarité, ruptures scolaires, etc.), sociales (migration, etc.), familiales (ruptures, maltraitance, etc.) ou personnelles (par exemple, maladie). On relèvera, néanmoins, que la majorité des jeunes ayant envoyé un dossier aux *guichets T1* ne présentent objectivement pas de problèmes : près de deux tiers étaient des certifiés du secondaire I, ou de l'OPTI, et la plupart ne présentaient ni de difficultés d'apprentissage, ni de problèmes particuliers (comportement, absentéisme), du moins aux yeux des conseils de classe. Il reste que les difficultés d'accès aux places de formation, en nombre limité, sont avérées et que, pour un nombre non négligeable de jeunes, le projet de formation choisi n'était pas forcément en adéquation avec leurs résultats scolaires ou les possibilités du marché de l'emploi.

Un des buts du dispositif de CM-FP était de permettre la meilleure orientation possible du jeune vers la « bonne » mesure compte tenu de sa problématique (ou de ses projets). Ceci implique nécessairement non seulement l'existence d'un éventail de mesures, mais également une certaine souplesse dans les capacités d'accueil des prestataires de ces mesures (leur disponibilité). Par ailleurs, on a pu aussi voir, dans les projets de formation des jeunes, qu'ils souhaitent majoritairement accéder au monde professionnel. Or le prestataire offrant le plus de places est l'OPTI, l'organisme le plus scolaire de tous. Et les conseillers en orientation des établissements scolaires tendent à favoriser un projet à l'OPTI. On peut se demander si l'OPTI n'est pas considéré dans ces conditions comme une solution de facilité et si, plus généralement, l'institution ne pousse pas à la prolongation de l'école, alors que la plupart des jeunes aspirent à autre chose.

5.3 SUITE DU MANDAT

Ainsi, la suite de notre travail se propose de répondre aux questions soulevées dans ce rapport. Dans cette perspective, nous nous baserons sur la suite de l'exploitation des deux bases de données statistiques à notre disposition (BD-T1 et CaseNet), et sur l'analyse d'entretiens menés auprès des différents professionnels des *guichets T1*, des représentants des organismes prestataires de mesures de transition et des responsables de projets. Les problématiques investiguées durant ces entretiens concernent, *grosso modo*, les rôles et pratiques des professionnels interrogés, l'évaluation globale du dispositif de *Case management*, l'évaluation des objectifs fixés pour le *Case management*, les points de résistance liés à l'implémentation des *guichets T1*, les perspectives et enjeux pour le dispositif.

GLOSSAIRE

AI	Assurance invalidité
C-CM	Coordinateur <i>case manager</i>
CDIP	Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CM-FP	<i>Case management</i> pour la formation professionnelle
COFOP	Centre d'orientation et de formation professionnelle
COSP	Conseiller en orientation
CSP	Centre social protestant
CVJA	Centre vaudois d'aide à la jeunesse
DEC	Département de l'économie
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGEP	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
EVAM	Etablissement vaudois d'accueil des migrants
FORJAD	Formation professionnelle pour les jeunes adultes en difficulté
JAD	Jeunes adultes en difficulté
OCOSP	Office cantonal d'orientation scolaire et professionnel
OES	Office de l'enseignement spécialisé
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OPTI	Office de perfectionnement, de transition et d'insertion
OrTra	Organisation du monde du travail
OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
OSP	Orientation scolaire et professionnelle
SDE	Service de l'emploi
SESAP	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SPAS	Service de la prévoyance et de l'aide sociale
TEM	Association Transition école-métier

UPPEC Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées

BIBLIOGRAPHIE

- Amos, J. (2006). De la norme au marché: autre chance ou exclusion? *Bulletin de la CIIP*, 19, 6-7.
- Amos, J., Böni, E., Donati, M., Hupka, S., Meyer, T., & Stalder, B. E. (2003). *Parcours vers les formations postobligatoires. Les deux premières années après l'école obligatoire. Résultats intermédiaires de l'étude longitudinale TREE*. Neuchâtel: OFS (Office fédéral de la statistique).
- Amos, J., Silver, R., & Tomei, A. (2004). Genève évalue sa formation professionnelle. *Panorama*, 2, 28-30.
- Bachmann Hunziker, K. (2007). *Profils, attentes et projets des jeunes en situation de transition vers une formation professionnelle*. Lausanne : URSP.
- Broucker, P. D., Gensbittel, M.-H., & Mainguet, C. (2000). *Déterminants scolaires et analyse de la transition*. Unpublished manuscript, Tokyo.
- CDIP (2006). Lignes directrices pour l'optimisation de la transition scolarité obligatoire – degré secondaire II. Récupéré le 27 juin 2011 de <http://www.nahtstelle-transition.ch/fr/node/73>
- Conseil d'Etat vaudois (2007). *Le programme de législature 2007-2012*. Récupéré le 9 mars 2012 de <http://www.vd.ch/fr/autorites/conseil-detat/programme-de-legislature-2007-2012/>
- Donati, M. (2000). Etude longitudinale au Tessin. Sur les traces de 1500 jeunes en formation. *Panorama*, 6, 47-48.
- Egger, Dreher, & AG, P. (2007). *Etude approfondie sur les offres de formation transitoires entre scolarité obligatoire et formation professionnelle*. Récupéré le 5 juillet 2011 de <http://www.bbt.admin.ch/dokumentation/00335/00400/index.html?lang=fr>
- Galley, F., & Meyer, T. (1999). *Transitions de la formation initiale à la vie active. Rapport de base pour l'OCDE*. Berne : CDIP, l'OFS et l'OFFT.
- Galliker, R. (2006). *Optimisation de la transition scolarité obligatoire – degré secondaire I : projet Transition*. Berne, Neuchâtel: CDIP.
- Galliker, R. (2008). *Optimisation de la transition scolarité obligatoire – degré secondaire II : rapport intermédiaire*. Récupéré le 15 janvier 2009 de www.nahtstelle-transition.ch/files/tra8917.pdf
- Galliker, R. (2011). *Projet Transition: rapport final*. Récupéré le 4 juillet 2011 de <http://www.nahtstelle-transition.ch/files/tra8965.pdf>
- Giroud, C. (2010). *Les guichets régionaux de la transition 1. Une nouvelle structure en faveur de l'orientation et de l'appui à la formation*. Lausanne : Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).
- Gobet, P. (2009, 12 mars). *Case Management et formation professionnelle*. Communication présentée à la Journée spéciale de l'IFFP "Rupture du contrat d'apprentissage", Yverdon, Suisse.
- Häfeli, K., & Schellenberg, C. (2009). *Facteurs de réussite dans la formation professionnelle des jeunes à risque*. Zürich : Interkantonal Gochschule für Heilpädagogik.
- Landert, C. (2011). *Projet national Case management "Formation professionnelle. Rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre*. Berne : Confédération suisse, Département fédéral de l'économie, Office fédéral de la formation professionnelle (DFE) et de la technologie (OFFT).

- Leuthard, D. (2006, novembre). *Formation professionnelle. Un investissement qui rapporte !* Communication présentée à la Journée de la formation professionnelle, Genève, Suisse.
- Masdonati, J. (2005). *La transition entre école et monde du travail*. Thèse de doctorat non publiée, Université de Fribourg, Fribourg.
- Masdonati, J. (2006). Transition entre école et monde du travail. Une intervention basée sur un modèle psychosocial. *Panorama*, 3, 10-11.
- Massoudi, K. (2008). *Concept cantonal vaudois de Case management "formation professionnelle"*. Récupéré le 24 février 2010 de http://www.edudoc.ch/record/31829/files/VD_version_finaleCM.pdf
- Martinet, P. (2009). *Case management pour la formation professionnelle (GT-CM)*. Manuscrit non publié, Lausanne.
- Martinet, P. (2011). *Mise en œuvre d'une politique publique pour la transition entre l'école et la formation professionnelle, ainsi que du "Case management pour la formation professionnelle" (CM-FP)*. Rapport intermédiaire. Lausanne : DGEO/SESAP.
- Meyer, T. (2004). *L'école... et après ? Résultats intermédiaires de l'étude longitudinale TREE*. Bern/Aarau : TREE.
- Meyer, T. (2005). *Passage à l'emploi : jeunes en transition de la formation au marché du travail*. Berne : TREE.
- Moser, U. (2004). *Jugendliche zwischen Schule und Berufsbildung: Eine Evaluation bei Schweizer Grossunternehmen Berücksichtigung des internationalen Schulleistungsvergleichs PISA*. Berne : HEP Verlag.
- Moser, U. (2006, octobre). *Compétences scolaires et attentes des entreprises*. Communication présentée à la Journée de formation "Orientation et sélection. Réalités et perspectives", Tolochenaz, Suisse.
- OFFT (2007). *Le Case management "formation professionnelle". Principes et mise en œuvre dans les cantons*. Berne : Confédération suisse, Département de l'économie (DFE), Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).
- Padiglia, S. (2005). *Les transitions dans les itinéraires de formation: texte de travail élaboré dans le cadre des études du "Forum Transition"*. Neuchâtel : IRDP.
- Padiglia, S. (2007). Itinéraires de transition et solutions transitoires en Suisse. In M. Behrens (Ed.), *La transition de l'école à la vie active ou le constat d'une problématique majeure* (pp. 13-21). Neuchâtel : IRDP.
- Pagnossin, E., & Armi, F. (2008). Recherches suisses sur les transitions entre la formation et le monde du travail depuis les années 1980 (No. 08.1003). Neuchâtel : IRDP.
- Perriard, V. (2005). *Transition de l'école obligatoire vers la formation professionnelle : les facteurs explicatifs des difficultés actuelles. Analyse de la littérature*. Lausanne : URSP.
- Rastoldo, F., Evrard, A., & Amos, J. (2007). *Les jeunes en formation professionnelle. Rapport I : entrée en formation professionnelle et parcours de formation des diplômés*. Genève : DIP, SRED.
- Woodtly, R. (2006). Coordonner-connecter-renforcer. La gestion des cas: définition et objectifs. *Panorama*, 1, 4-6.

Zittoun, T., & Perret-Clermont, A.-N. (2001, octobre). *Contribution à une psychologie de la transition. Jugendliche zwischen Schule und Berufsbildung*. Communication présentée au Congrès international de la Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE) et de la Société suisse pour la formation des enseignantes et des enseignants (SSFE), Aarau, Suisse.

ANNEXE : DESCRIPTION DES MESURES DE TRANSITION

Nom de la mesure et institution prestataire : *OPTI-SECTEURS*; OPTI

Nombre de places et public visé : 760; jeunes de 15-18 ans libérés de l'école obligatoire

Description de la mesure : préparation à la formation professionnelle initiale dans des secteurs professionnels choisis par les jeunes, accompagnée d'un approfondissement et d'un prolongement des notions acquises durant la scolarité obligatoire

Prestations : perfectionnement scolaire, cours préprofessionnels, stages en entreprise, soutien psychologique

Durée : 1 an, à plein temps

Nom de la mesure et institution prestataire : *OPTI-ACCUEIL*; OPTI

Nombre de places et public visé : 72; jeunes migrants de 16 à 20 ans

Description de la mesure : donne à des jeunes récemment arrivés en Suisse les moyens de faciliter leur intégration, de sorte à ce qu'ils puissent commencer une formation professionnelle, s'insérer sur le marché du travail ou poursuivre des études

Prestations : cours, construction d'un projet professionnel, cours préparatoires à l'année OPTI, stages en entreprise

Durée : 1 an, à temps plein

Nom de la mesure et institution prestataire : *OPTI-SAS* (secteur appui en orientation et soutien scolaire); OPTI

Nombre de places et public visé : 180; jeunes de 15 à 18 ans

Description de la mesure : propose un renforcement des bases en français et math. et un accompagnement dans la construction d'un projet réaliste

Prestations : perfectionnement scolaire axé sur le métier, stages en entreprise, soutien psychologique, travail sur les compétences sociales

Durée : 1 an, à temps plein

Nom de la mesure et institution prestataire : *OPTI-SAS PROJET*; OPTI en collaboration avec le SESAF et le SPJ

Nombre de places et public visé : 12; jeunes de 15 à 18 ans

Description de la mesure : même mesure que le SAS

Prestations : mêmes prestations avec un accompagnement de type éducatif et un soutien pédagogique spécialisé

Durée : 1 an, à temps plein

Nom de la mesure et institution prestataire : *PREAPPRENTISSAGE MODE/METAL*; OPTI en collaboration avec l'école de couture et le centre de formation vaudois de l'industrie

Nombre de places et public visé : 24; jeunes de 15 à 18 ans

Description de la mesure : préapprentissage

Prestations : encadrement par des maîtres professionnels dans un environnement professionnel (atelier), appui et soutien en orientation, cours préprofessionnels

Durée : 1 an, à temps plein

Nom de la mesure et institution prestataire : **SEMESTRE DE MOTIVATION** (SEMO); Association Mobilet' (SEMO Renens), Association Pro-Jet (SEMO ouest), Association Plate-Forme Jeunesse (SEMO est), Fondation Cherpillod (SEMO Broye), Association SEMOY (SEMO nord), Œuvre suisse d'entraide ouvrière (SEMO Riviéra)

Nombre de places et public visé : 375; jeunes dès 15 ans révolus sans formation ou place d'apprentissage

Description de la mesure : propose de faire un bilan approfondi de la situation, d'établir une stratégie d'insertion professionnelle et d'aider à sa réussite

Prestations : orientation (bilan et stages en entreprise), travail sur la motivation, intégration

Durée : 6 mois (renouvelable une fois), à temps plein

Nom de la mesure et institution prestataire : **PROGRAMME BIO+OL**; Association Mobilet'

Nombre de places et public visé : jeunes de 15 à 25 ans

Description de la mesure : permettre aux jeunes de faire un bilan sur leur situation actuelle et les orienter en fonction de leurs besoins; mesure qui s'inscrit dans le cadre d'un processus d'accès à un SEMO ou une autre structure adaptée

Prestations : entretiens individuels, bilan scolaire, bilan psychométrique, bilan informatique, atelier portfolio, atelier CV/lettre, recherche d'emploi, cours d'appui scolaire, définition d'un projet professionnel adapté, visites d'entreprises, stages

Durée : 20 demi journées, avec une prolongation possible

Nom de la mesure et institution prestataire : **REN'FORT**; Association Mobilet' sur mandat du SPJ

Nombre de places et public visé : jeunes en rupture dans leur parcours de formation

Description de la mesure : a comme objectif d'identifier et d'aborder avec le jeune les difficultés qui rendent son accès à la formation problématique, ceci afin de pouvoir envisager une entrée dans une mesure de transition 1 ou une entrée directe en formation. Une part importante des activités vise l'amélioration de la confiance en soi, la relation avec les autres et le retour à un rythme de travail régulier

Prestations : entretien de réseau, objectifs individualisés, travail en atelier, élaboration d'un projet professionnel adapté et réaliste, activités physiques régulières, suivi individualisé, évaluation continue

Durée : 6 mois (renouvelable), à temps plein

Nom de la mesure et institution prestataire : **ATELIERS PRATIQUES D'OBSERVATION (APO)**; Association Mobilet' en partenariat avec le SESAF

Nombre de places et public visé : 7 jeunes par session de deux semaines

Description de la mesure : mesure permettant de vérifier la faisabilité du projet professionnel en ayant comme but de favoriser une orientation aussi adéquate que possible vers une mesure de transition

Prestations : bilan pratique, travail en atelier, entretiens individuels

Durée : 2 semaines à plein temps

Nom de la mesure et institution prestataire : *COACHING'ADO*; Association Pro-Jet, sur mandat du SPJ

Nombre de places et public visé : jeunes de 15 à 18 ans

Description de la mesure : avancer « un pas après l'autre » pour poser un regard positif sur sa situation, découvrir son potentiel et ses qualités, travailler sans ses freins, se mettre en mouvement et en action, se développer personnellement

Prestations : travail en atelier, activités sportives, activités découvertes, activités de gestion de la violence, stages en entreprise, portfolio, repas en commun

Durée : maximum 1 année, par module de 3 mois

Nom de la mesure et institution prestataire : *CONFRONTATION*; Association Pro-Jet, sur mandat des offices de l'AI des cantons de Vaud et Genève et de l'Hospice cantonal (GE)

Nombre de places et public visé : jeunes de 18 à 30 ans bénéficiaires de mesures AI

Description de la mesure : faire face à la réalité en effectuant un bilan, vérifiant l'aptitude au travail, identifiant les compétences utilisables, déterminant un projet professionnel, orientant vers une solution réaliste et réalisable, préparant un dossier de candidature et des postulations

Prestations : entretiens individuels avec un conseiller en orientation, stages dans des secteurs internes, évaluation, formation technique en recherche d'emploi, introduction à la bureautique, dossier de candidature, préparation aux entretiens d'embauche, bilan final

Durée : 4 semaines

Nom de la mesure et institution prestataire : *STARTER*; Association Pro-Jet, sur mandat du service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS)

Nombre de places et public visé : jeunes entre 18 et 25 ans

Description de la mesure : pour un nouveau départ, en élaborant et intégrant un projet professionnel, en adoptant un rythme professionnel, en acquérant des compétences transversales, en stabilisant sa situation sociale, en travaillant son estime de soi et sa confiance en soi, en constituant des outils pour postuler avec efficacité

Prestations : coaching personnalisé, collaboration avec Bric-Brac, stages en entreprise, portfolio, formation technique de recherche en emploi

Durée : 3 mois (renouvelable)

Nom de la mesure et institution prestataire : *PREAPPRENTISSAGE*; Association Pro-Jet sur mandat du service de l'emploi des cantons de Vaud et Genève

Nombre de places et public visé : jeunes entre 15 et 18 ans

Description de la mesure : mettre un pied dans la formation pour débiter une formation professionnelle, trouver un employeur formateur, se mettre à niveau scolairement, acquérir des compétences de base de la formation

Prestations : formation dans différents secteurs professionnels, cours de préapprentissage, préformation et évaluation en atelier, accompagnement professionnel, suivi individualisé par un référent, stages en entreprise, accompagnement pour la recherche d'un apprentissage

Durée : 1 à 10 mois

Nom de la mesure et institution prestataire : *APPRENTISSAGE TRANSITOIRE*; Association Pro-Jet sur mandat du service de l'emploi du canton de Vaud et du service de la prévoyance et de l'aide sociale

Nombre de places et public visé : pour les jeunes de 15 à 25 ans

Description de la mesure : ne jamais abandonner en poursuivant son apprentissage malgré une rupture, en évitant l'échec et le découragement, en trouvant une nouvelle entreprise formatrice et en travaillant sur ses lacunes

Prestations : poursuite des cours professionnels, activation en atelier ou en entreprise, accompagnement professionnel par un responsable d'atelier, accompagnement individuel par un référent, signature d'une convention avec la formation professionnelle, recherche d'un nouveau patron, consultation du réseau

Durée : maximum 4 mois

Nom de la mesure et institution prestataire : *COACH'IN ET IN'NOVA*; Fondation Cherpillod

Nombre de places et public visé : jeunes entre 18 et 25 ans, au RI

Description de la mesure : soutenir l'insertion sociale et professionnelle en favorisant l'accès à une existence qui fait sens, en développant les compétences sociales et l'accès à la formation professionnelle ou l'emploi

Prestations : accompagnement socioprofessionnel personnalisé, cours et ateliers de préparation à l'insertion, stages et expériences professionnels

Durée : 3 mois (renouvelable mais au maximum 1 an)

Nom de la mesure et institution prestataire : *SEMO+*; Association SEMOY sur mandat du DSAS

Nombre de places et public visé : jeunes au bénéfice du RI

Description de la mesure : mesures socioéducatives destinées à accompagner les jeunes dans leur intégration socioprofessionnelle

Prestations : prise en charge différenciée en fonction du contexte de vie de chaque participant, activités manuelles en atelier, suivi individuel pour définir un projet professionnel et le réaliser, mise à niveau des connaissances scolaires

Durée : selon la demande et les besoins des participants

Nom de la mesure et institution prestataire : *S'TEAM*; Association SEMOY

Nombre de places et public visé : jeunes dès 15 ans suivis par le SPJ

Description de la mesure : mesure qui a pour but de permettre aux participants de travailler sur les difficultés qui empêchent leur intégration immédiate dans une mesure de la T1

Prestations : prise en charge individualisée, actions surtout de type éducatif, activités manuelles et artistiques en atelier, repas et activités en commun, entretiens individuels

Durée : 6 mois (renouvelable selon les besoins des participants)

Nom de la mesure et institution prestataire : *PERMANENCE BIO*; Association SEMOY sur mandat du SPJ

Nombre de places et public visé : -

Description de la mesure : mesure visant l'insertion professionnelle

Prestations : élaboration d'un projet réaliste et adapté, exploration du monde professionnel par le biais de stages, recherche active de places de formation, cours, réalisation d'un projet avec l'outil informatique

Durée : 6 mois (renouvelable 1 fois), à mi-temps

Nom de la mesure et institution prestataire : **COACHING+**; Œuvre suisse d'entraide ouvrière

Nombre de places et public visé : jeunes adultes au RI

Description de la mesure : suivi individualisé basé sur des bilans, du développement personnel, des stages et des missions temporaires

Prestations : deux modules (a et b) comprenant notamment du suivi individuel, un bilan de compétence et d'orientation, des simulations d'entretien, de la technique de recherche d'emploi, des cours de français et math., des stages, des missions temporaires

Durée : 6 mois par module

Nom de la mesure et institution prestataire : **CHARTEM** (Centre horizon d'activités et de relais transition école-métier); COFOP

Nombre de places et public visé : 72; jeunes de 15 à 18 ans

Description de la mesure : année de transition entre l'école et les métiers qui offre la possibilité de s'initier aux pratiques professionnelles

Prestations : encadrement par de jeunes certifiés CFC, trois domaines de formation

Durée : 1 année, à plein temps

Nom de la mesure et institution prestataire : **ATELIER D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE** (AOP); COFOP

Nombre de places et public visé : 48; jeunes sans projet de formation bien défini et présentant des difficultés socioéducatives

Description de la mesure : l'atelier a pour but d'aider le jeune à faire un choix et à trouver un métier en accord avec ses aspirations et capacités

Prestations : encadrement socioprofessionnel, stages dans différents ateliers du COFOP, appui scolaire, cours préprofessionnels, travail sur les compétences sociales

Durée : 1 année, à plein temps

Nom de la mesure et institution prestataire : **PREAPPRENTISSAGE**; COFOP

Nombre de places et public visé : jeunes qui ont choisi un métier et qui ont des lacunes scolaires à combler

Description de la mesure : mesure de transition pour les jeunes qui ont choisi un métier, mais qui ont des lacunes scolaires importantes à combler avant d'entreprendre un apprentissage

Prestations : cours de rattrapage scolaire, enseignement individualisé, travail dans le domaine professionnel choisi, encadrement par des maîtres professionnels dans un environnement professionnel

Durée : 1 année, à plein temps

Nom de la mesure et institution prestataire : *PROGRAMME « SUIVI A LA CARTE »*; UTT (unité de transition au travail)

Nombre de places et public visé : 130-150; jeunes de 15-21 ans hors scolarité obligatoire et sans RI

Description de la mesure : service visant l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes; l'objectif est de déterminer et valider un projet professionnel en vue d'une insertion au travers d'une formation ou un travail

Prestations : bilan de compétence, entretiens réguliers, appui scolaire, stages découverte, stages longue durée

Durée : 1 an maximum, à temps partiel

Nom de la mesure et institution prestataire : *PROGRAMME « DU COTE DES FILLES »*; UTT

Nombre de places et public visé : 32; jeunes filles de 15-21 ans ou 18-21 ans au bénéfice du RI

Description de la mesure : service qui vise l'insertion ou la réinsertion professionnelle de la jeune fille; le but est de se préparer à l'entrée en formation et de remettre ses connaissances scolaires à jour

Prestations : élaboration d'un projet, préparation à l'insertion, stages, appui scolaire, développement personnel

Durée : 6 mois

Nom de la mesure et institution prestataire : *PROGRAMME « BILAN PROJET D'INSERTION »*; UTT

Nombre de places et public visé : 20; jeunes de 18-21 ans au bénéfice du RI

Description de la mesure : service visant l'insertion ou la réinsertion professionnelle du jeune; l'objectif est d'effectuer un bilan complet en vue d'insertion professionnelle axée en priorité sur la recherche de formation

Prestations : bilan complet, dossier de candidature, préparation à l'embauche, stages, développement personnel

Durée : 10 semaines, à temps partiel

Nom de la mesure et institution prestataire : *MESURE INDIVIDUELLE*; UTT

Nombre de places et public visé : 20; jeunes de 18-21 ans au bénéfice du RI

Description de la mesure : service qui vise l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes; l'objectif est de finaliser le suivi déjà mis en place dans les trois autres programmes (« du côté des filles », « suivi à la carte » et « bilan projet d'insertion »)

Prestations : suivi et accompagnement après les mesures des trois autres programmes, stages et appui scolaire

Durée : 10 semaines, à temps partiel

Nom de la mesure et institution prestataire : *PREAPPRENTISSAGE*; différentes écoles professionnelles (par exemple ETML, CPNV) pour la formation en école ou le patronat pour la formation duale

Nombre de places et public visé : 90; jeunes dès 15 ans

Description de la mesure : mesure qui permet de se familiariser avec un métier tout en améliorant ses connaissances scolaires

Prestations : préapprentissage dans des domaines spécifiques à chaque école, encadrement par des maîtres professionnels, environnement professionnel dans des ateliers (école), appui en orientation, cours préprofessionnels

Durée : 1 année, à plein temps

Nom de la mesure et institution prestataire : *START'UP*; Guichets de la T1 (OCOSP)

Nombre de places et public visé : 300; jeunes en scolarité obligatoire ou formation, ou hors scolarité, avec ou sans RI

Description de la mesure : mesure qui propose un suivi soutenu et personnalisé pour des jeunes afin de concrétiser un projet d'insertion professionnelle réaliste qui tient compte de leurs compétences et de leurs valeurs comme des exigences du monde du travail et des formations

Prestations : soutien à la carte par un COSP (travail sur l'estime de soi, information, stages, élaboration d'un dossier, recherche de places de formation), soutien en réseau avec les professionnels concernés

Durée : temps partiel

Nom de la mesure et institution prestataire : *CENTRE DE BILAN C-BO*; Guichets de la T1 (OCOSP)

Nombre de places et public visé : jeunes de 15 à 25 ans

Description de la mesure : bilan d'orientation approfondi

Prestations : tests d'aptitudes, tests d'intérêts, tests de personnalité, stages d'observation

Durée : temps partiel

Nom de la mesure et institution prestataire : *ATELIERS D'ETE*; Guichets de la T1 (OCOSP)

Nombre de places et public visé : jeunes sans solution à la fin de leur scolarité obligatoire pouvant être mobilisés durant l'été

Description de la mesure : mesure qui a pour but de mobiliser les jeunes durant l'été afin qu'ils puissent élaborer un projet professionnel et mettre en œuvre des démarches en vue d'une insertion dans la formation professionnelle pour, idéalement, la rentrée scolaire suivante

Prestations : atelier « élaboration de projet », atelier « CV », atelier « suivi », travail en petits groupes

Durée : quelques demi-journées

Nom de la mesure et institution prestataire : *UNITE DE FORMATION MDJ'UMP*; Association Maison des Jeunes

Nombre de places et public visé : jeunes de 15-18 ans

Description de la mesure : mesure permettant à des jeunes en fin de scolarité de vivre une parenthèse active dans divers domaines professionnels; c'est un module d'activité temporaire alternatif à l'activité scolaire

Prestations : accompagnement presque individualisé par des maîtres socioprofessionnels et des conseillers professionnels

Durée : 12 semaines, à temps plein

Nom de la mesure et institution prestataire : **BIP-SEVELIN**; Association Mobicet

Nombre de places et public visé : 10; jeunes de 18 à 25 ans inscrits aux services sociaux

Description de la mesure : la mesure « bâtir l'intégration professionnelle » (BIP) offre un accompagnement pour construire un projet propre au jeune, qui ait du sens, et mettre ce projet en pratique

Prestations : suivi personnalisé pour évaluer et élaborer un projet, travail en atelier pour se découvrir, appuis scolaires, stages en entreprise pour expérimenter le monde professionnel et acquérir de l'expérience

Durée : 6 à 12 mois

Nom de la mesure et institution prestataire : **BILAN D'ORIENTATION**; Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

Nombre de places et public visé : jeunes requérants d'asile (permis N), personnes admises à titre provisoire (F) et réfugiés statutaires sur demande (B ou C)

Description de la mesure : mesure active en vue d'une formation

Prestations : bilan d'orientation, cours pour l'acquisition de qualifications de base (français et math.), cours de préformation

Durée : durée variable, mais à plein temps

Nom de la mesure et institution prestataire : **JET SERVICE**; Centre social protestant (CSP)

Nombre de places et public visé : jeunes de 16 à 25 ans

Description de la mesure : propose des conseils, des informations et du soutien dans le but de renseigner sur les lois et défendre les droits et les intérêts des jeunes

Prestations : information et conseil juridiques, soutien dans les démarches, rédaction de lettres, demande de bourse, recours contre une décision, appui social

Durée : temps partiel

Nom de la mesure et institution prestataire : **PRISE EN CHARGE DE COURTE DUREE**; Association TEM

Nombre de places et public visé : jeunes en formation professionnelle (en entreprise) en rupture ou en risque de rupture

Description de la mesure : propose une prise en charge de courte durée

Prestations : médiation ou soutien en entreprise à des apprentis confrontés à des difficultés durant leur formation, aide pour retrouver un apprentissage en cas de rupture, intervention sur demande dans les réseaux des écoles professionnelles

Durée : variable

Nom de la mesure et institution prestataire : **COURS D'APPUI POUR APPRENTIS**; Association TEM

Nombre de places et public visé : jeunes en formation professionnelle

Description de la mesure : appui aux jeunes avant et durant leur formation professionnelle (CFC)

Prestations : appuis hebdomadaires individuels ou en groupes, aide en entreprise, soutien en cas de problèmes personnels ou familiaux

Durée : variable